

NCE,

# DU PATER NOSTER À L'ALMA MATER

CENTRE FRIBOURGEOIS  
DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

N° 110  
Trimestriel  
Mars 1996

# PRO FRIBOURG



**Repères importants pour le thème «Mariage ou couvent? Vies de femmes au Moyen Age»**

- 1 Maison de la famille Rych à la place Notre-Dame
- 2 Saint-Nicolas: à la fin du Moyen Age, les couples sont mariés sur le parvis de l'église.
- 3 Tanzstatt (aujourd'hui rue de la Samaritaine): maison de Christine Arsent et Nicolas Reyff
- 4 Rue d'Or: maison de la veuve du boulanger Kuntzinus Minnon
- 5 Rue d'Or, près du pont de Berne: maison de Symoneta et Hensillinus Walcher
- 6 L'abbaye cistercienne de la Maigrauge, le seul couvent de femmes à l'époque médiévale à Fribourg
- 7 Place Notre-Dame 8: maison des béguines franciscaines (XV<sup>e</sup> s.)
- 8 Rue de la Samaritaine 26: maison des béguines de Saint-Augustin (XV<sup>e</sup> s.)
- 9 *Eis places* (près de l'actuelle place Python): bordet public (1413–1565)

**DU PATER NOSTER  
À L'ALMA MATER**

SUR LA TRACE  
DES FEMMES À FRIBOURG

# SOMMAIRE

*Elisabeth Castellani Zahir* **Préface** ..... 3

*Barbara Dieterich,  
Eva Jöhner,  
Johanna Thalí et  
Kathrin Utz Tremp* **CHAPITRE I**  
**Entre mariage et couvent** ..... 7  
*Vies de femmes au Moyen Age*  
Une héritière convoltée: le cas de Louise Rych  
Le mariage: un «non-choix»?  
Lits, cruches, coffres... – les effets de ménage d'une veuve  
Le couvent – une alternative?  
Les béguines – une alternative au couvent?  
La maison de tolérance – une vie en marge de la société

*Eva Heimgärtner  
Marianne Progin Corti  
Eva Kleisli  
Christine Schären  
Eva Heimgärtner* **CHAPITRE II**  
**De l'école des femmes aux femmes savantes** ..... 29  
*Formation des femmes et des filles du XVI<sup>e</sup>  
au début du XX<sup>e</sup> siècle*  
Premiers pas  
Travail pionnier des femmes dans la citadelle du catholicisme  
Consolidation des fondements  
Spectre des branches du pensionnat des Ursulines  
Chute des derniers bastions masculins

*Anne-Marie Käppeli* **CHAPITRE III**  
**Savon, chaussettes et chocolat** ..... 47  
*Bienfaisance des femmes au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle*  
Le développement de l'assistance  
Les œuvres caritatives des femmes aristocrates  
Le travail de bienfaisance des femmes bourgeoises

**Annexes**  
Adresses des tours de villes suisses/  
Auteurs, éditrices et traductrices ..... 59  
Crédit iconographique/Repères importants ..... 60

Cette publication paraît grâce au soutien de la LOTERIE ROMANDE, du DEUTSCHER GESCHICHTSFORSCHENDER VEREIN DES KANTONS FREIBURG, du BUREAU CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE ainsi que de la FONDATION OERTLI, Zurich.

Rédaction: Christa Mutter, Christine Schären, Johanna Thalí  
Maquette: Christa Mutter  
Impression: Mauron+Tinguely & Lachat SA, Villars-sur-Glâne

Qui, au fait, sait que Fribourg a été régi au XIII<sup>e</sup> siècle par une femme, la comtesse bourguignonne Elisabeth de Kybourg-Châlons? Et que, sous le pseudonyme de «Marcello», se cache une autre femme, la célèbre sculptrice, la comtesse Adèle d'Alfry (1836-1879)? La «rue Marcello» lui est dédiée. C'est l'un des bien rares exemples d'une femme recevant une telle marque d'estime publique.

Les traces historiques laissées par les femmes sont tout aussi rares. Non pas que des travaux ne leur aient jamais été consacrés, mais c'est l'approche féministe des recherches historiques qui a battu en brèche les conceptions traditionnelles. Les femmes fribourgeoises ont été pendant des siècles le sexe occulté. Elles ont pourtant été constamment actives, dans les limites qui leur étaient imposées; les femmes ont ainsi mis en mouvement de grandes et petites choses, avec compétence, fantaisie et ténacité. Elles sont parvenues parfois, en marge des hommes, à développer des possibilités d'épanouissement. Durant des siècles, elles ont eu en charge la vie quotidienne, non pas pour elles seules, mais pour l'ensemble de la famille. Leur rôle restait cependant obscur: elles étaient des TRAVAILLEUSES DE L'OMBRE.

En 1992, un groupe de femmes actives dans le domaine culturel forma le projet de tirer de l'oubli les femmes à Fribourg. Les résultats des recherches scientifiques devaient atteindre le plus large public possible, hommes et femmes: en fait METTRE EN SCÈNE L'INVISIBLE. En 1993, l'idée prit corps de concrétiser l'histoire des femmes dans l'espace urbain même en organisant des tours de ville sur l'histoire des femmes, tels qu'ils sont organisés avec succès dans les pays germanophones et à Bâle, Zurich, Berne et pendant un certain temps à Genève. Des femmes engagées, actives professionnellement et des étudiantes, ont mis sur pied l'association «Femmes à Fribourg».

Ces dernières années, diverses initiatives se sont concrétisées.

- Une visite sous l'optique des femmes au Musée d'Art et d'Histoire a eu lieu, et un premier tour de ville sur le thème général «Sur la trace des femmes à Fribourg» a été organisé lors de la journée d'action des femmes à l'Université en décembre 1993.

- Dans le cadre de la semaine d'étude «Printemps de femmes», des étudiantes et étudiants en travail social ont, lors de la Journée internationale de la femme du 8 mars 1995, réalisé le premier tour de ville thématique sur les activités caritatives des Fribourgeoises entre 1850 et 1950.

- Le Deutscher Geschichtsforscher Verein des Kantons Freiburg (la société allemande d'histoire de Fribourg) a organisé durant l'hiver 1994/95 un cycle de conférences sur l'histoire des femmes et a inauguré en avril 1995 le deuxième tour de ville thématique sur la vie des femmes au Moyen Âge.

- Ces deux tours thématiques ont été régulièrement conduits en français et en allemand. Ils seront complétés dès le printemps 1996 par un troisième thème, les possibilités d'instruction des filles et des femmes.



Tour de ville du  
23 septembre 1995 sur  
le thème «Mariage ou  
monastère», à la rue  
d'Or.

Fribourg est, pour l'heure actuelle, la seule ville qui offre de tels tours de ville en langue française. Le présent cahier veut éclairer plus profondément ces mêmes thèmes.

*Entre mariage et couvent. Vies de femmes au Moyen Âge* met en lumière au travers de destins personnels les contraintes et les espaces de liberté des femmes de cette période. Les possibilités qu'avaient ces femmes de choisir leur vie étaient limitées: Le couvent était-il une alternative au mariage? Quelle vie s'offrait aux femmes comme béguines? Quels étaient le sort et les possibilités offertes aux veuves? Et quelle était la place des prostituées dans la société urbaine?

*De l'école des femmes aux femmes savantes. Formation des filles et des femmes* couvre quelques siècles et embrasse la période qui va de l'ouverture de la première école pour filles en 1514 jusqu'à la chute de la dernière citadelle académique masculine: c'est en 1905, bonne dernière en Suisse, que l'université fribourgeoise ouvre officiellement ses portes aux étudiantes.

*Savon, chaussettes et chocolat. Bienfaisance des femmes aristocrates et bourgeoises au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle* a permis de collecter les souvenirs de femmes âgées à Fribourg. La «Caritas» est féminine, non seulement comme personnage allégorique. A Fribourg, ce sont des femmes de l'aristocratie et plus tard des femmes bourgeoises qui prennent l'initiative de fonder des œuvres caritatives, en conformité avec la morale sociale catholique du moment.

Les tours de villes conçus par les femmes et ce cahier donnent la possibilité de s'approprier de façon nouvelle l'espace dans lequel nous vivons, aussi bien concrètement que du point de vue de la dimension historique. Ils sont une forme de prise de conscience historique avec pour but de créer des liens vivants entre l'histoire de la ville et celle des femmes. La nouvelle approche historique a renoncé à une conception linéaire du temps pour un concept diversifié de la réalité vécue. Quand nous racontons ou écrivons l'histoire des femmes, nous entrons dans un temps et espace multidimensionnel. Parfois nous transgressons les lieux communs, en diagonale, de façon non conformiste.

En redécouvrant les lieux signifiants d'une ville et en nous remémorant les faits de la vie quotidienne des femmes, nous développons un savoir et une mémoire collective des femmes. Les femmes n'ont pas de place dans l'histoire traditionnelle de la ville. Lors de ces tours de ville, nous prenons notre temps et retrouvons les lieux de mémoire qui renouent avec la relation des femmes avec la ville. Nous espérons, chère lectrice et cher lecteur, que vous prendrez plaisir et intérêt à suivre ces itinéraires de découverte en découverte.

*Elisabeth Castellani Zahir*

## REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les institutions et toutes les personnes qui nous ont mis leurs documents à disposition et qui nous ont donné des informations, spécialement le couvent des Ursulines (Sœur Marie-Esther Kühne) et la Maison de la Providence (Sœur Louise Pittet), ainsi que le Musée d'Art et d'Histoire (Verena Villiger et Colette Guisolan), l'Inventaire du patrimoine artistique du canton de Fribourg (Hermann Schöpfer), les Archives de l'Etat de Fribourg (Hubert Förster) et beaucoup d'autres.

Nous remercions les étudiantes et étudiants en travail social (séminaire 1993-1995) pour leur travail sur les sources du chapitre III. Les entretiens avec Angèle Stalder, Jeannette Rotzetter et Anna Berger nous ont apporté de précieuses informations.

Primula Bosshard ne s'est pas seulement occupée des photos et des reproductions, mais a aussi contribué à la recherche du matériel iconographique. Klaus Uhr a scanné les clichés-trait.

Elisbeth Flüeler, Jolanda Obrist et Marie-Thérèse Torche-Julmy ont collaboré à la recherche de fonds.

Pour la révision et la correction des textes, nous remercions tout spécialement Clara Wubbe ainsi que Gérard Bourgarel, Laurent Donzé et Anne Noble (version française), Barbara Bieri, Hubertus von Gemmingen, Josef Laisibach, Stephanie Nabholz et Ernst Tramp-Utz (version allemande).



## CHAPITRE I

### ENTRE MARIAGE ET COUVENT VIES DE FEMMES AU MOYEN AGE

Barbara Dieterich  
Eva Johner  
Johanna Thall  
Kathrin Utz Tremp

Traduction française: Marie-Claire Gérard-Zai

Nous voudrions montrer, en nous appuyant sur un destin individuel, les différentes possibilités qui s'offraient à une femme, au Moyen Age, pour décider de sa propre existence. Il s'agit de Louise Rych, une jeune fille de la bourgeoisie aisée de Fribourg, qui entra vers 1445 dans un couvent cloîtré de Bâle afin d'échapper au mariage, et qui, par cette décision, déclencha une guerre entre Fribourg et Berne. Le couvent représentait-il réellement une alternative au mariage? Comment les femmes vivaient-elles en tant que béguines? Quelle était leur liberté d'action comme veuves? Quelle était la place des prostituées dans la société urbaine?

## UNE HÉRITIÈRE CONVOITÉE: LE CAS DE LOUISE RYCH

Au début de l'an 1445, un maître du Concile de Bâle frappa à la porte du couvent des Dominicaines de Steinen à Bâle. La nonne Barbara de Klingenberg écrit à ce propos: «qu'un maître du concile, un prêtre, arriva et communiqua qu'il aurait appris lors d'une confession que la demoiselle Louise souhaitait entrer dans notre couvent. Si nous n'en voulions pas, elle espérait se réfugier ailleurs où elle serait à l'abri de ses ennemis et amis.»

«Dornoch kam ein Meister des conciliums, ein priester, und hat uns fürbrocht, daz im in der bicht sy fürbrocht, wie daz jungfrow Loysa beger, in unser closter ze komen. Welle man sy aber nit, so getrûw sy wol anderswohin zu komen, do sy vor iren fygenden und fründen sicher sy.»

Qui est cette demoiselle Louise? Pourquoi doit-elle se mettre à l'abri de ses ennemis et parents? Pourquoi veut-elle entrer dans un couvent à Bâle, couvent cloîtré connu pour ses règles strictes?

**Une femme et trois prétendants.** Louise Rych est issue d'une famille patricienne fribourgeoise considérée et riche, dont la maison se trouvait à l'angle sud-est de la place Notre-Dame. Son père, Petermann Rych, marié en secondes noces avec Marguerite de Guin, mourut en 1430. A cette époque, Louise, héritière d'une fortune considérable, n'était qu'une enfant. Marguerite de Guin continuait d'habiter la maison de son mari décédé, avec ses deux filles. Les prétendants ne tardèrent pas à se manifester. Il y en aurait eu trois, comme l'écrivit plus tard la nonne Barbara de Klingenberg. L'un d'eux était Heinrich von Ringoltingen, l'autre le gentilhomme Heinrich Veiga, le troisième Hans zum Affen.



*La jeune fille de la Danse macabre de Berne porte une robe claire avec un profond décolleté. Les cheveux ne sont pas cachés sous un couvre-chef mais soigneusement tressés.*

**La Danse macabre.** Dans les danses macabres de la fin du Moyen Âge, la Mort, sous l'aspect d'un squelette, vient chercher un à un les membres de la société. C'est l'habillement qui caractérise la corporation. Nous prenons comme référence la Danse macabre de Berne, peinte par Nicolas Manuel entre 1516 et 1519, car, à Fribourg, on ne trouve pas de représentation de danse macabre médiévale. Fribourg a eu sa Danse des Morts du début du XVII<sup>e</sup> siècle, elle fut peinte sur les murs du cloître du couvent des Franciscains par Pierre Wulleret. Elle fut détruite en 1927. Auparavant, Maurice Mollet fit des copies à la gouache. La Danse macabre de Berne, elle également, ne subsiste qu'à travers des aquarelles d'Abrecht Kauw (1649).

Heinrich von Ringoltingen était le fils d'un influent conseiller, et plus tard avoyer de Berne, Rudolf von Ringoltingen. Heinrich Veiga descendait d'une famille patricienne fribourgeoise tout aussi réputée. Quant à Hans zum Affen, il pourrait être identique au noble savoyard Jean de Lucinge (le singe). Dans un opuscule provenant de Savoie, particulièrement anti-fribourgeois, il est écrit que Louise, encore mineure, avait prêté serment d'épouser le Savoyard publiquement devant l'église. Mais Rodolphe de Vuippens, un patricien fribourgeois, serait entré de force dans sa maison, l'aurait séquestrée, dépouillée et contrainte de promettre le mariage à Veiga.

Il n'est plus possible de mettre en lumière ces événements, mais au début de 1445, la vie à Fribourg devait être difficile pour Louise. Barbara de Klingenberg ne relate que brièvement et sans autres justifications la suite de l'histoire:

Die noch stor geschriben wie es sich gemachte hat. Der er  
 vordiggen ablen jungfrowen loysa rinchm vñ wie sy in  
 die dofer kam vñ wie groffen kumet vñ die sich angingen in

Das arken so hat es sich gesuigt dz drig sind gewesen die do  
 an gesprochen hand die erwidige ablen jungfrow loysa rinchm  
 der e halb so sy man gelaq solt haben in der ein gemant junckfr  
 henrich von vringaltingen der ander junckfr heime fels  
 der drit hene zum affen vñ als sy mit disen dreyen parthien  
 in spanen we ward sy vff racht herb rocht vñ basolen hr arnold  
 von rotperg ritter vñ zu der 30t burgar wust der star dasal  
 vñ als der salt hr arnold die guete wochter bi in har ward sy  
 eins tags mit ir selbe zu vor vñ gving heimlich hin waz vñ  
 wust niemant war sy hin koman was also do es spor vñ dey  
 oben we worden vñ may sy in der gantzen star kont finden do  
 kam an star bor gesaur von hr arnold von rotperg vñ der sen  
 wie dz die rocher verloray wer vñ begert dz man daster span  
 wolte offen lassen ob sy jenen ir zuflucht zu vns wolte nemay  
 Abersy kam mit

Dornoch als niemant wust wie es vñ sy fund oder war sy kom  
 mere do hand sich zu vns gesuigt die zwos pffien die ir haten  
 zu za sprachen von der e wegen das arken hr wilhelm folg  
 von sine brudere wegen vñ hr rudolf von vringaltingen vñ  
 sine sine wegen die selben zu way mit groffen fue boten  
 beschachtes dz jungfrow loysa sich wurde vns offenbaran  
 vñ begerey der geytlicheit vñ vnfere halgen ordens dz wir  
 sy den geytlich woltan vffnamen  
 Dornoch kam an meyster des Concliaime an priaster vñ har  
 vns fur brocht dz in in der bicht sy fur brocht wie dz sung

«Und als sy mit disen dryen parthien in spennen waz, ward sy uff recht harbrocht une befolen herr Arnold von Rotperg, ritter und zu der zit burgermeister der stat Basel. Und als der selb herr Arnold die gutte tochter by im hat, ward sy eins tags mit ir selbs zu rot und gieng heimlich hinweg, und wust nieman, war sy hinkomen waz.»

«et lorsque, confrontée à ces trois partis et perturbée, elle se rendit auprès du sieur Arnold von Rotperg, à ce moment-là bourgmestre de la ville de Bâle. Et lorsque ce même chevalier Arnold eut la brave fille près de lui, elle réfléchit et s'en alla en cachette, et personne ne sut où elle était allée.»

Louise cependant se rendit auprès d'un maître du Concile et insista pour entrer au couvent de Steinen.

**Le couvent: un lieu d'autodétermination féminine?** Quelle valeur avaient les convictions religieuses, le désir de mener une vie agréable à Dieu dans une communauté monastique fermée? Le couvent offrait-il une possibilité de mener une vie relativement autonome, hors de l'emprise masculine d'un chef de famille? Ou était-ce simplement un dernier refuge pour de riches héritières face à l'insistance d'avidés prétendants au mariage, ainsi que notre histoire pourrait le laisser entendre? Quoi qu'il en soit, le couvent de Steinen, nouvellement soumis à des règles de clôture très strictes, était alors le couvent de femmes le plus sévère de Bâle. Le choix de ce couvent particulier pourrait donc être l'expression d'une véritable motivation religieuse.

Par ailleurs, l'admission de Louise Rych dans le couvent n'a pas été très facile. La prieure se montrait peu encline à accepter ces marchandages. Néanmoins, au printemps de 1445, Louise prit le voile, en pré-

sence des trois prétendants. Après 42 ans passés dans une communauté monastique fermée, elle mourut au couvent de Steinen, en 1487.

**Décision personnelle – conséquences politiques.** L'entrée de Louise Rych au couvent ne mit pas fin à la querelle pour l'héritage paternel, au contraire. Comme parties figurent tout d'abord – avec sa mère – le Bemols Rudolf von Ringoltingen et le Fribourgeois Rodolphe de Vuippens, tuteur de Louise et plus proche parent du côté paternel. Le Conseil de la ville de Bâle et le Concile qui s'y tenait furent également impliqués dans la querelle. La chroniqueur bemols Tschachtlan rapporte à ce propos:

«zum letzten kamen beid teil ze recht für das concilium ze Basel und unserm heiligen Vater, dem bapst, und tdingetend da mer denn zwej jar, und gieng grosser kost darüber und kamend beid teil tür.»

C'est ainsi que les villes de Bâle et de Fribourg – qui à cette époque se querellaient déjà pour différentes raisons – se trouvèrent impliquées dans le litige, au début privé, entre trois prétendants au mariage. En janvier 1448, le litige culmina; après l'affrontement du Gottéron en mars, la paix fut conclue à Morat durant l'été 1448. C'est ici que Marguerite de Guin se vit attribuer le droit d'achat des biens contestés. Entre-temps, elle s'était remariée avec Rudolf von Ringoltingen, le père du prétendant bemols. Un accord définitif entre Ringoltingen et Vuippens ne survint qu'en 1455.



*Le combat au Gottéron  
entre Berne et Fribourg  
en l'année 1448  
(Illustration tirée de la  
Chronique de Spiez de  
Diebold Schilling).*

## LE MARIAGE: UN «NON-CHOIX»?

**Le rôle de l'Église dans la conclusion des mariages.** Le mariage civil ou étatique n'existait pas encore au Moyen Âge. Comment le mariage se présentait-il à cette époque? Quelle était la liberté de choix d'une femme ou d'une jeune fille? Pouvait-elle décider elle-même si elle voulait se marier et qui elle voulait épouser? Quel rôle jouaient les considérations économiques dans le choix d'un mari? L'équivalent de l'amour pouvait-il exister dans un mariage conclu, peut-être, pour des intérêts financiers?

Aujourd'hui, nous pensons que l'Église jouait un rôle décisif dans presque tous les domaines de la vie médiévale, donc aussi dans celui du mariage. Les valeurs religieuses et chrétiennes avaient certainement plus d'importance qu'aujourd'hui. Ainsi l'Église prescrivait la *trépas* dans le mariage: la femme devait se soumettre à son mari et lui obéir. Elle réglementait également la sphère intime des époux en leur interdisant d'avoir des relations sexuelles certains jours ou semaines, notamment les dimanches et jours de fête, pendant la carême ou lors d'une grossesse.

Longtemps le mariage ne fut pas soumis à des règlements stricts – ce qui peut nous étonner aujourd'hui. Au haut Moyen Âge, le mariage était une affaire de famille. Ce n'est que depuis le XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle que l'Église réclamait une position de préséance lors de la conclusion du mariage, afin de pouvoir surveiller les empêchements au mariage. (L'interdiction du mariage consanguin et de la polygamie, renonciation au mariage pour les clercs déjà liés par un vœu, etc.) Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Église eut toutefois des difficultés à imposer ses exigences. Elle exigea qu'un futur mariage soit annoncé publiquement à l'église. Peu à peu, les noces ne se déroulaient plus à la maison dans le cercle de la famille, mais sur le parvis de l'église. A



*L'épouse cache sa chevelure sous une coiffe raffinée. La robe ferme très haut.*

Fribourg aussi, la coutume à la fin du Moyen Âge était de réunir les futurs mariés sur le parvis de l'église, *in facie sancte matris ecclesie*. Ce n'est qu'au concile de Trente de 1563 – donc après la Réforme – que l'Église catholique prescrivit une véritable forme ecclésiastique du mariage, comme condition de sa validité. Le mariage civil ne s'est imposé qu'après la Révolution française.

**Liberté de décision de la femme.** Depuis la fin du premier millénaire environ, l'Église préconise le mariage par consentement: pour que le mariage soit valide, il faut l'accord des futurs époux. Par conséquent, si des jeunes gens sont fiancés par leurs parents alors qu'ils sont encore mineurs, leur assentiment est nécessaire lors de la conclusion du mariage. Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, une femme majeure a le droit de se fiancer.

Louise Rych avait donc tout à fait le droit de promettre le mariage à un homme. Mais son cas montre parfaitement bien que durant tout le Moyen Âge la famille gardait une grande influence sur la conclusion du mariage. Ce n'est probablement pas un hasard si



Le parvis de Saint-Nicolas, l'église paroissiale de la cité médiévale. A la fin du Moyen Âge, les couples mariés étaient bénis devant le parvis de l'église.

l'un des prétendants était Fribourgeois, l'autre Bernois et le troisième Savoyard: ceci préfigurait déjà la constellation de la guerre. Le seul choix personnel de Louise a sans doute été celui de se retirer dans le couvent sévère de Steinen.

**Un procès de mariage de l'an 1406: Beschina von Helmetingen.** Les registres notariaux fribourgeois relatent un procès de

mariage qui s'est déroulé en 1406 devant le tribunal de l'Eglise. Ce cas peut nous éclairer par ailleurs sur la liberté de décision des femmes lors du choix de leur mari.

Le tonnelier Anthonius Murer déposa plainte: il prétendit qu'il y avait un empêchement au mariage annoncé de Beschina, fille de Cono von Helmetingen (aujourd'hui Morvin). Beschina, d'après Anthonius, lui aurait, en effet, promis le mariage à lui-même, de sorte qu'il avait un droit sur elle comme épouse légitime. Lorsqu'il lui avait demandé si elle voulait l'épouser, elle aurait répondu: «Oui, mais j'ai peur de mon père» (*Ita, sed timeo patrem meum*).

Beschina fut citée à comparaître devant le tribunal. Elle nia avoir jamais fait une promesse de mariage. Anthonius l'aurait bien demandée en mariage, mais elle aurait répondu: «Non, je ne veux pas car j'ai peur de mon père» (*Non, ego nolo te, quia timeo patrem meum*).

Comme Anthonius ne put pas produire de témoin – la conversation avait sans doute eu lieu entre quatre yeux lors d'une promenade – et que Beschina répéta sa déclaration sous serment, la plainte fut rejetée. Anthonius dut supporter les frais de justice et s'engager à ne plus l'importuner. Quant à Beschina, elle reçut l'autorisation de se marier.

Que s'est-il passé ici? Comme dans le cas de Louise, nous ne pouvons qu'émettre des suppositions. Beschina a-t-elle vraiment promis à Anthonius de l'épouser? A-t-elle renié cette promesse parce que son père l'a mise sous pression, en lui refusant une dot, par exemple? Ou a-t-elle changé d'avis en faveur d'un autre homme, un meilleur parti? Peut-être aussi s'agissait-il d'un simple malentendu.

Quoi qu'il en soit, ce cas illustre clairement la liberté de choix qu'avait une femme: en principe, elle peut décider librement: elle peut faire une promesse de mariage contre



*Mari et femme au lit  
(illustration tirée d'un  
manuscrit du Roman de  
la Rose).*

la volonté de son père, promesse reconnue juridiquement et pouvant faire l'objet d'un procès. Mais en même temps, on voit ici les limites de telles décisions indépendantes d'une femme. Que nous croyions la version d'Anthonius ou celle de Beschina, les deux font état de la peur du père. Et cette peur influence la décision: Beschina tient en tout cas compte de l'opinion paternelle, même si elle a en principe la possibilité de décider contre sa volonté.

**Valeurs matrimoniales.** Pour les gens du Moyen Âge, le mariage est une possibilité de mener une vie agréable à Dieu. Il représente un sacrement. D'après les théologiens médiévaux, Dieu lui-même a institué le mariage au paradis pour que les hommes se reproduisent. Le mariage entre l'homme et la fem-

me est à l'image de l'unité formée par le Christ et l'Église et de l'amour qui les lie. Même si la femme est en principe soumise à l'homme et lui doit obéissance, l'estime mutuelle, la fidélité et l'amour sont les valeurs censées régier la vie dans la communauté matrimoniale.

Dans le mariage, la sexualité a son sens et sa légitimation chrétienne: elle sert d'une part à la reproduction voulue par Dieu, mais aussi à éviter l'amour extraconjugal entaché de péché. Si donc les époux ont des rapports sexuels dans le but d'avoir des enfants, ils peuvent escompter une récompense céleste. C'est, en effet, cela que dit le pénitentiel du Frère Berthold, un manuel pour confesseurs du XIV<sup>e</sup> siècle. La récompense céleste vaut même pour les cas où l'un des époux demande à l'autre d'accomplir son

devoir conjugal. S'ils ont des rapports sexuels simplement par plaisir, ils commettent un péché véniel et donc pardonnable, comme on en commet tous les jours:

«Ist auch daz ir ains daz ander von rechter lieb wegen anischt oder greiff, oder mit den armen umb vacht, oder hübschleich halsset oder chuesset/ und erpfahet er lust davon ze den werchen der e, und waz si auch under ein ander tuont in rechter lieb mit guten und rechten züchten, und ir chainez wolt daz niht mit einem andern menschen tuon, daz ist auch ein täglich sünd.»

«Si l'un des époux, que ce soit l'homme ou la femme, regarde et touche l'autre uniquement par amour, ou même l'embrasse et si cela réveille son désir d'avoir des rapports intimes avec son conjoint, ceci ne constitue qu'un péché véniel, tant qu'ils le font par amour et avec 'mesure' et qu'ils ne commettent pas l'acte charnel avec une autre personne.»

Par contre, si un désir excessif motive les rapports sexuels entre époux, si par exemple

le désir sexuel est si grand qu'on commettrait l'acte charnel avec n'importe quelle autre personne, on pratiquerait l'adultère dans son propre mariage et donc un péché mortel.

**Le mariage comme communauté économique – contrats de mariage et testaments.** Les registres notariaux fribourgeois du XV<sup>e</sup> siècle conservent une série de contrats de mariage et de testaments qui permettent de percevoir une vision bien différente de la vie en commun dans le mariage: on y découvre comment est réglé l'aspect économique d'un mariage.

**Christine Arsent et Nicolas Reyff de l'Auge.** A Fribourg, les contrats de mariage n'étaient en général conclus qu'après le mariage, souvent même nettement plus tard. Nicolas Reyff, marchand et bourgeois de Fribourg, confirme dans un contrat de 1416 avoir reçu la dot de 400 écus d'or français du père de sa femme Christine. Une somme importante, signe que la femme vient sans doute d'une famille riche.

La dot représente une sorte d'assurance sociale pour la femme: elle sert à la prémunir du besoin en cas de veuvage. En effet, en cas de décès de l'époux, la fortune de celui-ci revient directement aux enfants communs ou à sa famille, l'épouse ne recevant qu'une part d'enfant.

Dans le cas qui nous est présenté, il est précisé qu'en cas du décès prématuré de Nicolas, Christine a droit à la restitution de sa dot. Par ailleurs, elle peut revendiquer 60 livres en monnaie de Lausanne, provenant de la fortune de l'époux, payables dans l'année suivant la mort de celui-ci: il s'agit du *dotalicium*, c'est-à-dire une certaine somme d'argent que la femme reçoit de son mari au moment du mariage. Le *dotalicium* constitue pour ainsi dire le deuxième pilier des veuves.

Les dangers de l'adultère (gravure sur bois, illustration pour Hans Sachs).



Au cas où Christine viendrait à disparaître prématurément, le mari s'engage à restituer toute la dot ainsi qu'une part du *dotalicium* à la famille de sa femme. Nicolas doit restituer les montants en l'espace d'une année, sa maison de la Tanzstatt (au bas de la rue de la Samaritaine) servant de gage.

La dot est pour ainsi dire une avance sur l'héritage de la fille. Dans notre cas, il existe un autre contrat dans lequel les époux Reyff confirment avoir reçu la dot et renoncent provisoirement à d'autres prétentions à l'héritage.

Un troisième contrat, ayant le même objet, concerne la reconnaissance de dette du père de la mariée. En effet, la dot n'était pas toujours payée immédiatement et en liquide. Les modalités de paiement étaient souvent réglées contractuellement. Ainsi, le père de Christino, Marmotuo Arcout, s'engage à payer la dot en l'espace d'une année, une moitié jusqu'à Noël, le reste jusqu'à la St-Jean de l'année suivante.

**Testaments.** La totalité de la fortune de la femme – la dot, le *dotalicium* et, le cas échéant, d'éventuels héritages – est administrée par le mari pendant la durée du mariage, mais elle appartient en principe à l'épouse. Ce qui signifie que le mari ne doit rien dilapider.

Dans son propre testament (donc en fait seulement après sa mort), la femme peut disposer librement de ses biens: elle peut faire des donations à des fins de bienfaisance – par exemple pour les lépreux de Bourguillon – ou faire dire des messes pour le repos de son âme auprès des Cordeliers ou des Augustins. Elle peut choisir elle-même ses héritiers et fixer les sommes revenant à ses frères et sœurs ou à ses enfants. Dans ces testaments, il ne s'agit pas seulement de sommes d'argent, mais également d'objets usuels tels que lits, vêtements ou bijoux. Il y

est notamment précisé quelle amie reçoit quelle robe, quelle en est la couleur et surtout combien de pills elle compte: plus celle-ci a de pills, plus sa valeur augmente et plus chère est l'amie qui en hérite.

Dans leurs testaments, les hommes concèdent souvent à leur veuve et à leurs enfants le droit d'habiter à vie leur maison, ou au moins jusqu'au remariage – ainsi par exemple Kuntzinus Minnon, boulanger de la rue d'Or. Dans certains cas, la femme semble être plus fortunée que le mari, de sorte que la maison lui appartient en propre: ainsi, Anna Vogt stipule dans son testament qu'après sa mort son mari peut rester à vie dans sa maison en l'Auge. A la mort de celui-ci, la maison reviendra au curé et aux chapelains de Saint-Nicolas afin qu'ils disent des messes pour elle et son mari.



Channe en étain dans la  
main de sainte Elisabeth de  
Thuringe (Détail du  
retable des Maîtres à  
l'Éillet de 1473/1480,  
église des Cordeliers,  
Fribourg).

## LITS, CRUCHES, COFFRES... – LES EFFETS DE MÉNAGE D'UNE VEUVE

Le 28 octobre 1446, Hensillinus Walcher, bourgeois de Fribourg, commerçant, domicilié à la rue d'Or près du pont de Berne, fit établir un inventaire par le notaire Jean Gruyère. Cet inventaire contient les objets (*bona utensilia et warmimenta domus*) que sa femme Symoneta, deux fois veuve, a apportés quatre ans auparavant, outre sa dot, lors de son troisième mariage – des objets devant rester sa propriété et à sa libre disposition.

L'énumération de ces objets fait penser à une promenade à travers les différentes pièces d'une maison bourgeoise. En même temps, l'inventaire nous donne des indications sur la vie concrète et quotidienne des veuves à Fribourg, à une époque où florissaient les métiers de la laine, des textiles et le commerce des draps.

Tout d'abord on trouve la literie: deux couettes avec taies, des oreillers, des couvertures, en partie doublées de fourrure et brodées, une couverture de lit d'enfant, 27 draps de lit, des nappes et des serviettes brodées. Ensuite, il y a les ustensiles de cuisine: de grosses marmites, une aiguière et six cuvettes en laiton, des poêles à frire, un chaudron en cuivre, une broche, huit channes en étain, un gros trépid de fer, cinq larges écuelles, deux balances, une de cuivre, une de laiton, et des poids. Au Moyen Âge, la literie et les récipients en métal font partie des objets de valeur généralement mentionnés dans les testaments.

Par ailleurs, l'inventaire mentionne, entre autres, quatre tabourets de fileuses, un petit escabeau, une quenouille, des rouets, un dévidoir sur pied, une ensouple. Dans un grenier à la Planche-Supérieure, près de l'église Saint-Jean, appartenant également à Symoneta, on trouve un clayon sur deux tréteaux pour travailler la laine. On ne sait pas si ces outils servaient à l'approvisionnement du ménage ou si une partie de la laine ou



La veuve porte une robe simple, fermée et pardessus celle-ci un voile et un manteau. Dans sa main, on distingue un chapellet.

des tissus était vendue. Quelquefois, les veuves travaillaient dans l'artisanat ou le commerce de la laine et du drap, de manière indépendante (*sui iuris existens*) ou avec un tuteur.

Sont mentionnés par ailleurs différents outils comme des haches, des bèches, des hoes, une serpe, une pelle, une scie, un crible de laiton, un mortier et un pilon. Comme meubles, Symoneta possédait entre autres dix coffres de grandeurs différentes, un bahut, une armoire et une table en noyer avec trois rallonges. Un moule en fonte pour faire des chandelles pourrait indiquer une activité manufacturière de cierges, activité souvent pratiquée par des femmes.

Le grenier déjà mentionné contient en outre six grands et trois petits sacs de grain ainsi que des mesures à céréales. Parmi les objets de valeur tels que récipients en argent, hanaps, un bénitier, figurent aussi



Bahut du XV<sup>e</sup> siècle  
(Musée d'art et  
d'histoire, Fribourg).

deux muids de sel. Sel et céréales! Les prescriptions officielles sur les réserves de sel et de blé étaient le plus souvent édictées en cas de menace de guerre, ainsi à Fribourg de 1437 à 1448. Les listes qui nous sont parvenues témoignent que les veuves étaient tenues à les respecter au même titre qu'une grande partie des habitants mâles. Les veuves pauvres en sont normalement exemptées, mais les plus aisées sont tenues de s'y conformer suivant leur fortune. L'inventaire montre d'une part que Symoneta

s'est conformée aux exigences de la ville, et de l'autre qu'elle faisait partie de la bourgeoisie aisée de la ville de Fribourg. La mention de livres, entre autres un livre qui contient *La passion de notre Seigneur et la destruction de Jherusalem (en roman)*, montre qu'elle était également instruite.

## LE COUVENT – UNE ALTERNATIVE?

Le cas de Louise Rych suggère qu'au Moyen Âge le couvent offrait un espace de liberté que les femmes ne trouvaient pas dans la vie quotidienne. Avec l'exemple du couvent des Cisterciennes de la Maigrauge, nous aimerions examiner ce qu'il en était. A cette époque, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la Maigrauge était le seul couvent de femmes à Fribourg. Au Moyen Âge, le couvent comptait environ vingt nonnes, issues pour la plupart de familles aisées. On attendait d'elles qu'elles apportent – comme dans le mariage – une dot élevée au couvent. Les nonnes semblaient bénéficier d'une certaine autonomie. Elles choisissaient parmi elles une abbesse qui poursuivait une politique relativement indépendante. Louise Rych aurait donc pu rentrer à la Maigrauge, mais ce couvent lui paraissait apparemment trop proche...

L'abbesse et le couvent étaient soumis à l'abbé d'Hauterive qui était représenté par un moine. Celui-ci lisait la messe et confessait les religieuses. Également dans le domaine séculier, à l'époque médiévale, la ville de Fribourg exerçait un contrôle sur la Maigrauge. Ceci s'explique par sa fortune croissante, due notamment aux dots importantes des nonnes. Le Conseil imposa un procureur sans le consentement duquel les abbesses ne pouvaient modifier la fortune du couvent.

Par l'intermédiaire du procureur, le Conseil était informé sur tout ce qui se passait dans le couvent. En cas de désaccord, il imposait une inspection du couvent et le «réformait»; ainsi en 1518, une abbesse fut démise de ses fonctions et remplacée par une autre, sans égard au droit d'élection des nonnes.

De la même manière, une clôture plus stricte et l'abstinence perpétuelle (le renoncement absolu à la viande) furent introduites à la Maigrauge vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans le courant de la Réforme catholique. Bien que les trois quarts des quarante nonnes



L'abbesse porte l'habit de l'ordre.

aient été opposées à l'instauration de la clôture, elles ne purent s'opposer à la volonté unie de la ville et de l'ordre. Parallèlement, dans le domaine séculier, on assistait alors à une pression accrue pour un retour des femmes au foyer domestique.

C'est surtout la clôture – la limitation à vie au territoire restreint du couvent – qui détermine nos conceptions du couvent, plus que les vœux proprement dits des nonnes (pauvreté, chasteté et obéissance). Dans cette perspective, le couvent médiéval, moins strict qu'aujourd'hui, offrait peut-être plus de liberté. A aucun moment cependant, le couvent – surtout le couvent de femmes – n'était complètement indépendant de la société séculière. Il était plutôt, surtout dans le domaine social, un reflet et une partie intégrante de cette société. Nous comprenons maintenant pourquoi Louise Rych, si elle voulait prendre le voile, ne désirait pas entrer à la Maigrauge.

*Le couvent des  
Cisterciennes de la  
Maigrange fut fondé en  
1255/1259 et témoigne  
d'une tradition  
ininterrompue jusqu'à  
nos jours.*



## LES BÉGUINES – UNE ALTERNATIVE AU COUVENT?

On peut se demander si le mouvement médiéval des béguines fut une réaction aux nombreuses contraintes qui frappaient les femmes tant au couvent que dans le mariage. Les béguines étaient soumises à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance, pour un laps de temps limité mais pas à vie. Elles pouvaient quitter le couvent et se marier; elles restaient des laïques dans le béguinage.

Les béguines n'étaient pas soumises à la clôture. En effet, celle-ci se fondait sur une fortune considérable sous forme de terrains dont les intérêts permettaient aux nonnes de vivre. Les béguinages ne disposaient pas d'une telle fortune, car leurs résidentes ne pouvaient apporter de grandes dots. Elles accueillèrent donc les femmes qui, en raison de leur provenance sociale, n'auraient jamais été acceptées dans un couvent. Louise Rych n'aurait par conséquent pas du tout été à sa place dans un béguinage.

Pour payer leur entretien, les béguines devaient travailler et mendier, activités incompatibles avec la clôture. Le tissage était une des principales activités à Fribourg. La mendicité connut une évolution singulière pour aboutir aux aumônes distribuées lors des messes d'anniversaire. A la fin du Moyen Âge, de plus en plus de gens faisaient dire des messes d'anniversaire, qui avaient lieu chaque année, pour le salut de leurs âmes. A ces occasions, la présence des béguines était souhaitée comme pleureuses et payée en conséquence. A cet égard, les béguinages se rapprochaient de plus en plus des couvents où l'on célébrait également un nombre croissant de messes d'anniversaire.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, de nombreuses béguines vivaient à Fribourg, seules ou en petits groupes dans des maisons particulières, ce qui rendait la situation assez peu contrôlable pour les autorités séculières et spirituelles.



L'habit de la béguine ressemble à celui d'une vouve. Dans sa main, elle semble tenir un livre de prières, enroulé dans un sac.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de Berne avait commencé déjà relativement tôt à regrouper les béguines dans des maisons plus grandes. A Fribourg, les béguines étaient tout d'abord plus libres, mais aussi plus suspectes. On les soupçonnait notamment de l'hérésie du livre *Espirit*, une hérésie qui, bien qu'elle n'ait jamais existé en tant que système établi, traitait dans les têtes des inquisiteurs. C'est probablement dans ce contexte qu'eut lieu – en 1375 – un procès à Fribourg, dans lequel dix-neuf béguines furent accusées de l'hérésie du livre *Espirit*, elles furent toutefois toutes disculpées, faute de preuves.

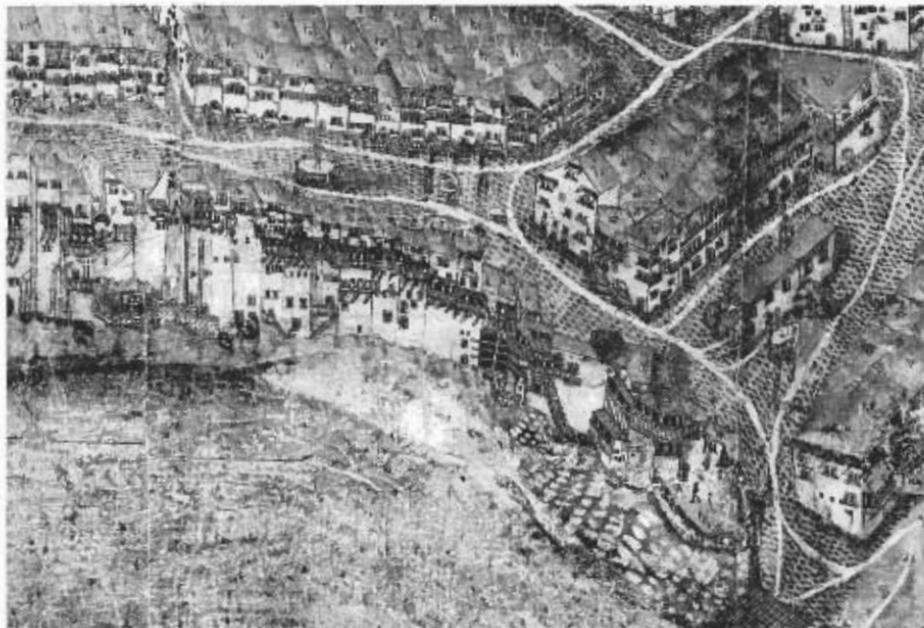
A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le Conseil fribourgeois prit lui aussi plus d'influence sur la vie des béguines. Un édit de juillet/août 1413 rapproche dangereusement les béguines de la prostitution que le Conseil essayait à l'époque de mieux contrôler par l'ouverture d'une «maison des femmes». Face à ces

attaques, les béguines n'eurent pas d'autre choix que de se regrouper et de se rapprocher des Ermites de Saint-Augustin et des Franciscains: elles devinrent une sorte d'ordre féminin de mendiants. Ainsi vit le jour un centre de béguines franciscaines derrière l'église Notre-Dame (Eis couvent, aujourd'hui place Notre-Dame 8) et un autre de béguines augustines à la Tanzstatt.

Dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, les béguinages s'assimilaient de plus en plus à des couvents et pouvaient donc être mieux contrôlés. Mais en même temps, ils sem-

blaient perdre leur force d'attraction: les deux dernières maisons, derrière l'église Notre-Dame et à la Tanzstatt, ont disparu avant même la Réforme.

*La maison de la rue de la Samaritaine 26 (donnant sur la fontaine de la Samaritaine, côté Sarine) hébergeait au XV<sup>e</sup> siècle un groupe de béguines augustines.*



## LA MAISON DE TOLÉRANCE DE FRIBOURG – UNE VIE EN MARGE DE LA SOCIÉTÉ

Trois décisions du Conseil du 13 juillet et du 2 août 1413 nous renseignent sur la création du bordel public à Fribourg. Les péchés de chair commis par les habitants laïques ainsi que les ecclésiastiques et la peur conséquente de punitions divines – comme par exemple un incendie – amenèrent le Conseil de la Ville à instaurer une maison de tolérance. Grâce à cette mesure, le Conseil espérait séparer les honorables gens de ceux qui menaient une vie dissolue et honteuse (*deshoneste et hontouse vie*) et protéger ainsi les innocents d'une éventuelle punition divine.

Le bordel accueillait trois catégories de femmes: celles qui vivaient avec un ecclésiastique, celles qui avaient quitté leur mari, commettant l'adultère, et enfin, d'une manière générale, celles qui vivaient en état de fornication. Le pouvoir de décider quelles femmes devaient y vivre relevait de l'avoier, des membres du Petit Conseil et du banneret compétent. Les femmes qui s'y opposaient étaient bannies de la ville et du territoire de Fribourg, ce qui correspondait en fait à les pousser à la prostitution. Le 2 août 1413, le Conseil concrétisa la décision et acheta une maison *Els places* (vers l'actuelle place Python). Ainsi, le bordel se trouvait bien à l'intérieur des murs – récemment élargis – de la ville, mais néanmoins à un endroit encore peu peuplé.

Ces décisions du Conseil fribourgeois ne constituent pas un cas unique pour l'époque. À la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle, des maisons publiques de tolérance furent érigées dans toute l'Allemagne. Les bordels privés furent aussi soumis à l'autorité de la ville. Les villes louaient les maisons de tolérance à un gérant, ou, comme ce fut le cas à Fribourg, à une gérante.

Les maisons de tolérance étaient sans doute destinées avant tout aux compagnons étrangers, afin d'éviter que ceux-ci ne s'en



*La prostituée apparaît embellie dans une robe colorée garnie de manches ajourées. C'est la seule femme à avoir une robe courte. Elle porte un chapeau à plumes.*

prennent aux filles honorables de leurs patrons. Dans le cas de la maison de tolérance de Fribourg, des maris et des ecclésiastiques faisaient également partie de la clientèle. Le célibat obligeait les ecclésiastiques à renoncer au mariage et les forçait à l'abstinence sexuelle. Ce qui ne les empêchait apparemment pas de fréquenter le bordel, un péché grave selon les préceptes moraux de l'Eglise. La ville tolérait, semblerait-il, cet état de choses, mais limitait leur fréquentation du bordel aux heures diurnes seulement (*de jor tant seulement*).

Ces prescriptions donnent à penser que la maison de tolérance de Fribourg était également ouverte la nuit ou du moins le soir. Ce n'est qu'après la Réforme que l'exploitation des bordels se fit la nuit, lorsque les Réformateurs s'attaquèrent à la prostitution contrôlée par les autorités. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les maisons de femmes publiques furent fermées, d'abord dans les villes réformées, en-

Décision du Conseil de  
Fribourg du 13 juillet  
1413 concernant  
l'instauration d'un  
bordel.

Des Fribourgeois  
expient leurs péchés en  
enfer. Jugement dernier  
au-dessus du portail  
principal de Saint-  
Nicolas, datant de la fin  
du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'30 ju 70

Prole bordel fribourgeois

Remembrez que le vendredi 20<sup>me</sup> de Joliet l'an  
de grace mille mil six cent et dixi<sup>e</sup> fut ordonné touchant  
miser y nous luyse conseil ly et 11<sup>e</sup> et plusieurs autres  
bons gens ensemble amassés d'ou de la cloche en  
la grant justice maison de la justice de la ville de  
fribour, a par leur bonnes choses mesurées par le dieu  
prier et honneur de toute la ville et de tout le comte  
et la noble et magnire qui se y soit. Et p'p'rievement  
considerent et regardent la deshoneste et honteuse  
vie qui se meent y la perche de luxure q' les qu'on  
donner de deus et de la sue sainte eglise tant y gens  
temporeles q' y gens ecclesies. par plusieurs et recon  
dument de la quel chose plusieurs maul et plusieurs  
grant perche, respondument y plusieurs fois  
effe deus. Et que se parvenne, n'o se mist en honneur  
et reverence de deus et par plusieurs de ses d'ous qu'on  
et de la sue tres noble et excellent justice en tel d'ous  
deffoneste et desplaisur. Deus et autres bons me



suite également dans les villes catholiques, et à Fribourg en 1565.

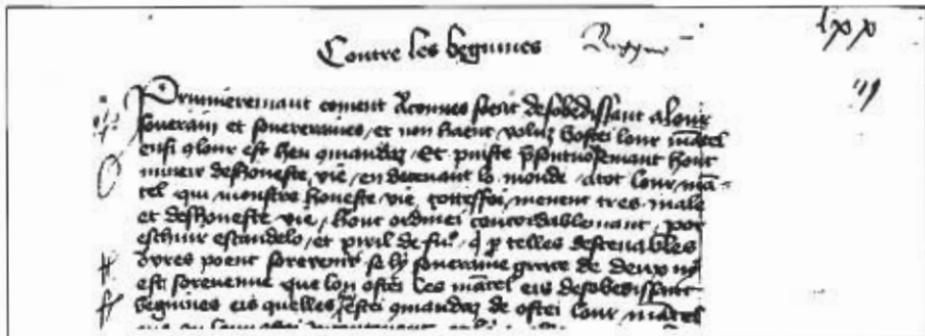
La décision d'installer une «maison de femmes» Els places fut suivie par trois autres décisions du Conseil du 2 août 1413 qui contiennent l'application de la décision (Pro lo bordel) aux béguines (Contre les béguines). La méfiance à l'encontre des béguines amena les autorités fribourgeoises à envoyer des béguines de mauvaise réputation dans la «maison de femmes». Cette mesure était fondée sur la crainte de scandales et d'incendies (pour eschuir scandalo et peril de fuo). La décision du Conseil mentionne aussi un récent incendie à la rue Chevrre, apparemment domicile de personnes peu honorables. La rue Chevrre, partie de l'actuelle rue Pierre-Aeby, était en effet habitée à l'époque par de nombreuses béguines, des

femmes vivant seules et des prêtres! En même temps, le Conseil ordonna de réhausser les murs pare-feu dans toute la ville et de construire dorénavant les maisons de la rue Chevrre en pierre, non seulement comme protection des incendies, mais

*por remembrance de la deshoneste vie qui lei s'est minie, et dou grant maul (malheur) et damage (dégâts) qui est avenuz.*

La ville de Fribourg construite en pierre – mémorial pour les péchés commis dans la ville construite en bois.

Décision du Conseil de Fribourg du 2 août 1413 à l'encontre des béguines.



## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

Archives de l'Etat de Bâle: Klosterarchiv St. Maria Magdalena, O: Verzeichniss von Urkunden, XV<sup>e</sup> siècle (réédigé par Barbara de Klingenberg), fol. 96r-97r.

Archives de l'Etat de Fribourg: Registre notarial N° 45, p. 54-55 (23 octobre 1406); Procès de mariage devant le doyen de Fribourg; N° 17, fol. 106v-107r (26 juillet 1416); Contrat de mariage de Nicolas Peyffl et Christine Arsent; N° 16, fol. 227v (14 mai 1411); N° 18, fol. 2v (16 juillet 1411); N° 58, p. 31-32 et 35-39 (2 janvier 1450/1451); Testaments; N° 80 (1443-1447), fol. 291r/v; Inventaire des biens de Symoneta par le notaire Jean Gruyère.

L'ancienne rue  
Cheverre, partie de  
l'actuelle rue Pierre-  
Aeby; des constructions  
de pierres comme  
avertissement, un  
souvenir de la vie  
«honteuse» menée à cet  
endroit et la punition  
divine – l'incendie de  
1413.



Archives de l'Etat de Fribourg: (28 octobre 1446): Inventaire de Symoneta, épouse de Hensilinus Walcher.

Die «Rechtsumme» Bruder Bertholds. Eine deutsche abecedarische Bearbeitung der «Summa Confessorum» des Johannes von Freiburg. Edition synoptique des versions B, A und C. Editée par GEORG STEER, WOLFGANG KLIMANEK e.a. Vol. 2. Tübingen 1987, p. 564-792 (Citations d'après le manuscrit A).

AEBISCHER, PAUL: L'Inventaire d'un intérieur bourgeois à Fribourg au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Dans: Archives suisses des Traditions populaires 26 (1926), p. 61-71.

#### Littérature

Der Berner Tolozanz des Niklaus Manuel (ca. 1484-1530) in den Nachbildungen des Albracht Kauh (1649). Publié et commenté par Paul Zinsli, 2<sup>e</sup> éd., revue et augmentée, Bern, 1979 (Bernar Heimtbücher 54/55).

Helvetia Sacra III/3: Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen ... in der Schweiz. Réd. par CÉCILE SOMMER-RAMER et PATRICK BRAUN. Bern 1982, p. 797-830 (Patrick Braun).

Helvetia Sacra IX/9: Die Beginen und Begarden in der Schweiz. Réd. par CÉCILE SOMMER-RAMER. Bâle/Francfort-sur-le-Main 1995, p. 316-343 (Kathrin Utz Tremp).

BÜCHI, ALBERT: Freiburgs Bruch mit Österreich, sein Übergang an Savoyen und Anschluss an die Eidgenossenschaft. Fribourg 1897, p. 10 ss.

BURCKHARDT, ALBERT: Eine Geschichte aus dem Steinkloster (s.l., s.d.).

JÄGGI, STEFAN: Eine savoyische Streitschrift gegen Freiburg aus dem Jahr 1448. Dans: Freiburger Geschichtsblätter 68 (1991), p. 87-137

JÖHNER, EVA: Witwen in Freiburg im Üchtland. Ein Beitrag zur Untersuchung der sozialen Lage der alleinstehenden Frauen im Spätmittelalter. Mémoire de licence (dactyl.). Fribourg 1985.

JÖHNER, EVA: Witwen in Freiburg um die Mitte des 15. Jahrhunderts. Dans: Freiburger Geschichtsblätter 65 (1987/1988), p. 7-42 (Résumé du mémoire de licence).

SCHUSTER, PETER: Das Frauenhaus. Städtische Bordelle in Deutschland (1350-1600). Paderborn/München/Vienna/Zürich 1992.

TOBLER, GUSTAV: Rudolf von Ringoldingen. Dans: Sammlung Bernischer Biographien II. Bern 1896, p. 181-185.

UTZ TREMP, KATHRIN: Von Boddellen, Bränden und Beginen. Dans: Freiburger Geschichtsblätter 71 (1994), p. 255-258.

VALAZZO TRICARIO, MARIE-ANGE: Le régime des biens entre époux dans les pays romands au Moyen Age. Comparaison des droits vaudois, genevois, fribourgeois et neuchâtelais (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). Lausanne 1994 (Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande 4.2).



## CHAPITRE II

### DE L'ÉCOLE DES FEMMES AUX FEMMES SAVANTES FORMATION DES FILLES ET DES FEMMES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Eva Heimgärtner  
Eva Kleisl  
Marianne Progin Corti  
Christine Schären

Traduction française: Anne Doussé-de Schaller

29

*\*... dass die Mägdelein alles das lehren unnd wissen, was einer Christlichen  
Junckfrawen zuwissen unnd im Werck zu üben, gebühret...\**

*\*... que les jeunes filles apprennent et sachent tout ce qu'une jeune chré-  
tienne se doit de savoir, et s'exercent dans les travaux manuels...\**

*(Statuts des Ursulines, 1662)*

Du Moyen Âge jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, toute forme d'éducation et de formation données aux filles et aux femmes doit correspondre au rôle clairement défini de la femme dans la société. L'Église tout comme l'État ont considéré qu'il était important de dispenser une certaine instruction aux jeunes filles et femmes afin de garantir la pérennité des formes sociales établies, à commencer par celle de la famille. Les changements dans l'enseignement, loin d'être révolutionnaires, sont lents: progrès et reculs se succèdent.

## PREMIERS PAS (FIN XII<sup>e</sup> À FIN XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

**Privilèges masculins.** Selon Franz Heine-  
mann, Fribourg peut revendiquer l'honneur  
de figurer parmi les premières villes en terri-  
toire germanophone à disposer d'une école  
municipale. Fondée en 1181 – peu après la  
fondation de la ville – cette école se dis-  
tingue des écoles capitulaires d'autres villes  
par le fait qu'il ne s'agit pas d'une école reli-  
gieuse. Ce sont les habitants qui la soutien-  
nent. Au centre de l'enseignement de cet  
établissement, aussi appelé *grande école*  
ou *école latine*, figure le latin. A l'enseigne-  
ment de la religion s'ajoute celui de la mu-  
sique, évidemment tributaire de la liturgie.  
Au début du XV<sup>e</sup> siècle, cette école munici-  
pale est logée dans un bâtiment en bois, à  
côté de la maison dite l'*ancienn douane* sur  
la place Notre-Dame.

À la grande école viennent s'ajouter  
bientôt des écoles privées (*Winkelschulen*).  
Ces petites écoles se concentrent avant tout  
sur l'enseignement de la lecture et de l'écri-  
ture de la langue maternelle. Longtemps la  
grande école et les écoles privées ne  
connaissent ni degrés ni divisions d'âge.  
(Ces structures ne s'imposeront qu'au XVI<sup>e</sup>  
siècle.) L'enseignement se donne générale-  
ment dans une seule et même pièce.

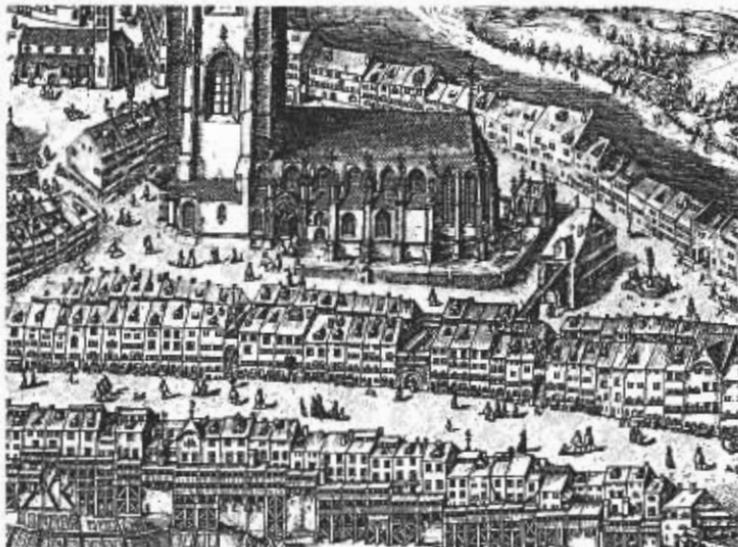
Durant les premiers siècles de leur exis-  
tence, les établissements scolaires sont réser-  
vés aux garçons exclusivement. À Fribourg,  
les filles ne seront admises officiellement à  
l'école qu'en l'an 1511. Cette année-là, le  
gouvernement accorde à une enseignante  
(*Lehrgotte*) allemande la permission d'ouvrir  
une école privée pour garçons et filles de  
moins de 12 ans. Trois ans plus tard, le  
même gouvernement permet à la *maîtresse*  
*Dorothea* d'ouvrir une école exclusivement  
réservée aux filles. L'école de Dorothea est  
une des plus anciennes écoles de filles  
qu'on puisse trouver en Suisse (à Zurich en  
1541 et à Lucerne en 1584 seulement). La  
comparaison avec l'Italie du Nord, où les

filles étaient admises à l'école depuis le XIII<sup>e</sup>  
siècle, est moins flatteuse.

**Entracte mixte.** Depuis environ 1500, di-  
verses institutions octroient des bourses aux  
étudiants. En 1542, Johann Seitenmacher et  
sa femme lancent une fondation dans le but  
de fournir aux filles pauvres une formation  
ainsi qu'une dot. Ces fonds semblent cepen-  
dant bientôt ne plus servir qu'aux dots.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la séparation filles/garçons  
dans les écoles privées est peu documen-  
tée. Il semble que le sexe de l'enseignant  
dans ces établissements n'ait guère joué de  
rôle particulier. Maîtresses ou maîtres, ils et  
elles enseignent aux enfants une matière  
commune, sans discrimination de sexe! Des  
matières classiques pour filles comme les  
travaux manuels ne sont apparues qu'au dé-  
but du XVII<sup>e</sup> siècle dans les programmes.  
Vers 1614 pour la première fois, une maîtresse  
d'école est chargée de l'enseignement de  
cette matière. On met à sa disposition la  
maison du médecin de ville à la Grand-Rue.  
On suppose que l'introduction de cette ma-  
tière est à mettre sur le compte de l'épidé-  
mie de peste qui sévit de 1611 à 1616. Expi-  
cation plausible, lorsqu'on sait que l'ensei-  
gnement des travaux manuels était habituel-  
lement dispensé aux jeunes filles par leur  
mère à la maison. Vu le grand nombre de  
morts pestiférés, cette forme de transmission  
traditionnelle du savoir fut interrompue. Cet  
état de fait aurait incité le gouvernement fri-  
bourgeois à confier cette tâche à des ensei-  
gnantes.

**La question du pouvoir.** Tandis que les en-  
fants sont instruits dans les écoles privées  
indifféremment par des hommes ou des  
femmes, l'enseignement à l'école latine de la  
ville demeure pendant des siècles une pure  
affaire d'hommes. Le gouvernement fribour-  
geois interdit même à une femme de donner



La maison du médecin de ville (côté Sarine, aujourd'hui N° 30) dans laquelle fut ouverte la première école pour travail manuel féminin en 1614.

des leçons particulières de latin, acte selon lui inconvenant! Les filles n'y sont évidemment pas admises. Relevons ici que dans les Flandres, par exemple, les écoles latines mixtes sont introduites dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle déjà.

Par rapport à leurs collègues masculins, officiellement soutenus, les femmes enseignantes sont défavorisées. Les autorités de la ville leur donnent juste la permission d'enseigner et, exceptionnellement, un peu d'argent pour la location de leur logement et de leur salle de classe. Les enseignantes doivent subsister avec l'écolage des parents et des paiements en nature.

En 1576, le *prévôt* et *pédagogue* Pierre Schneuwly présente le premier grand règlement et programme scolaire, à savoir le *Katharinenbuch*. La grande réforme ainsi introduite conduit à la nomination de Jésuites au Collège Saint-Michel nouvellement fondé, mais n'a pas d'influence positive notable sur

la formation des filles. Ceci ne surprend pas outre mesure quand on pense que le *prévôt* Schneuwly se montrait très réservé vis-à-vis des femmes. Il croit aux sorcières, et dans son testament, interdit explicitement à toute personne de sexe féminin d'approcher sa dépouille mortelle. Ainsi aux premiers temps de la Contre-Réforme, celle-ci n'a guère donné d'impulsions sur la formation de la jeunesse féminine à Fribourg. Un changement notable n'interviendra qu'avec l'arrivée des Ursulines au bord de la Sarine. Elles déclenchent une véritable offensive en faveur de l'éducation des jeunes filles et des femmes.

## TRAVAIL PIONNIER DES FEMMES DANS LA CITADELLE DU CATHOLICISME (XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

**Un prélude jésuite.** Douze Ursulines de Porrentruy, réfugiées de guerre, arrivent à Fribourg le 27 mars 1634. Deux jours plus tard, le Chancelier Antoine de Montnach les accueille dans sa maison de la rue de Morat, en face du couvent des Capucins, et leurs Excellences de la Ville leur font cadeau de six sacs de froment. Cet événement marque pour Fribourg le début de l'éducation publique et gratuite des filles. Les sœurs s'engagent en effet à former gratuitement les jeunes filles de tous milieux.

Douze ans auparavant déjà, quelques membres de la Congrégation marianiste, assoiffés d'instruction, s'étaient efforcés d'amener des Ursulines à Fribourg afin de créer un institut d'enseignement pour jeunes filles. Pierre Canisius, le célèbre prédicateur jésuite, cofondateur du Collège Saint-Michel et auteur d'un catéchisme, souligne déjà, lors de la fête de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1587, la nécessité de procurer aux filles la formation qui leur est due, afin qu'elles demeurent pieuses, obéissantes et craignant Dieu, et deviennent avec le temps de bonnes et honnêtes mères de famille.

Cet intérêt pour la formation féminine appartient au programme d'éducation populaire qui, depuis le Concile de Trente (1545-63), travaille au renouveau religieux et au raffermissement de l'ancienne foi. C'est pourquoi l'Église catholique envoie dans les centres stratégiques importants des Jésuites (Lucerne, Porrentruy, Fribourg, Brigue) bientôt suivis par des Ursulines. Ce que les Jésuites font pour les garçons et les hommes, les Ursulines doivent et veulent le faire pour les filles et les femmes, selon la volonté d'Anne de Xaintonge, fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule de Dôle. Soit transmettre aux jeunes filles, dans une communauté non cloîtrée, une éducation religieuse ainsi que l'aisance nécessaire en lecture, écriture et travaux manuels.



En 1580, les Jésuites s'établissent à Fribourg. Cinquante-quatre ans plus tard, les Ursulines, poussées par la guerre de Trente Ans, s'installent dans la citadelle du catholicisme.

Après quatre ans de résidence à la rue de Morat, la présidente de la Congrégation marianiste des femmes, Marguerite Zimmermann, née Weck, leur achète la maison La Cigogne au sommet de la rue de Lausanne, non loin de la Tour de Jaquemart. Grâce à

Anne de Xaintonge (1567-1621) habitée du costume d'une veuve espagnole. En 1608 elle fonda la congrégation Compagnie de Sainte-Ursule de Dôle dans le but de créer une communauté de sœurs enseignantes non cloîtrées.

Le haut de la rue de  
Lausanne avant le début  
de la construction du  
bâtiment du couvent des  
Urсуlines, avec le Tour  
de Jacquemart et la  
maison La Cigogne (au  
centre, avec clocheton).



33

l'acquisition de biens-fonds et grâce au legs de Madame Zimmermann, les Ursulines réussissent à occuper un espace considérable à l'intérieur des murs de la ville (deuxième enceinte ouest). Bien que les sœurs ne reçoivent l'octroi définitif de leur établissement qu'en 1676, la construction de l'église est entreprise dès 1653. Le bâtiment, inauguré en 1655, compte parmi les ouvrages les plus importants de l'architecte de ville Jean-François Reyff. Les bâtiments du couvent naissent des plans du jésuite Heinrich Meyer de Lucerne, sous la direction de l'architecte de ville André-Joseph Rossier entre 1676 et 1679. L'installation est agrandie à deux reprises vers la route des Alpes (en 1712 et en 1897/98). Le cloître, en forme de fer à cheval, situé à la place Georges-Python, surplombe la Vieille-Ville et illustre bien – dans une moindre mesu-

re que son voisin, le collège des Jésuites sur la colline du Belzé – la volonté nouvelle d'instaurer, dont l'Eglise et l'Etat étaient les porteurs dans le courant de la Contre-Réforme.

**Un tremplin pour les filles de riches patri-  
ciens et bourgeois.** Entre 1660 et 1793, peu avant la chute de l'Ancien Régime, 115 femmes entrent au noviciat du couvent. La plus jeune a 14 ans à peine, la plus âgée 45. Toute jeune fille de réputation honorable et ayant quelques connaissances en lecture, écriture et travaux manuels, peut être admise. Avant que la postulante ne reçoive l'habit, le couvent passait un contrat d'admission avec les parents, qui fixait le trousseau et la dot. Ces fonds, avec les héritages, les dons et l'argent des pensions, constituaient l'essentiel des ressources. Le gouvernement garde ce-

pendant un oeil plus qu'attentif sur tout cela. En 1673, il fixe le montant maximum de la dot pour les Fribourgeoises à 800 écus. Cette somme considérable ne peut bien sûr être versée que par les familles aisées. Il va donc de soi que les futures soeurs se recrutent exclusivement dans les familles riches, bourgeoises et patriciennes. En 1677, la communauté compte 41 Ursulines, dont trente de la ville de Fribourg même. Pour les familles *Brünnholz, Philot, Weck, Gady, Tochtermann, Montenach, Python, Reynold, Lanter, Catla, Mendin, Gotrau, de Diesbach, de Giéresse, Kessler, de Berlin et Chollet* ce nouveau lieu d'éducation représente une possibilité idéale d'offrir à leurs filles une «carrière professionnelle». Ce nouvel éventail de perspectives d'épanouissement apporte aux femmes une conscience de soi renforcée. Elles se soustraient ainsi à l'ordre traditionnel de la famille, à l'autorité paternelle, comme au devoir de soumission conjugale. L'évêque seul exerce la juridiction, et *Leurs Seigneuries* contrôlent, à l'aide d'un compte-rendu annuel établi par le couvent, les dépenses et les rentrées des Ursulines.

**Le quotidien du couvent.** Contemplation spirituelle, prière, messe, enseignement scolaire, repos et travaux domestiques, interrompus par deux repas, représentent le quotidien des soeurs qui dure de 4 heures du matin à 9 heures du soir. La fête patronale et de nombreuses fêtes religieuses ainsi que les jours de jeûne et d'abstinence sont un dérivatif dans cet horaire sévèrement réglé. Les visites au collège voisin des Jésuites, occasionnées par la prédication et la confession, renforcent la parenté spirituelle entre «Frères» et «Soeurs», lesquels étaient même souvent parents.

La formation des jeunes filles et des femmes constituant la tâche principale des *Dames Ursules*, elles fondent une école pu-

blique de jeunes filles, l'école du dimanche pour les femmes et le pensionnat. A cet effet, un nombre si possible élevé de soeurs enseignantes doit être tenu à disposition.

**Les quatre bancs.** Toute petite fille, dès l'âge de 7 ans, peut fréquenter l'école placée sous la houlette de la préfète. La gratuité de l'instruction permet aussi à des enfants indigents d'acquérir une formation élémentaire. L'ensemble du programme est réparti sur quatre niveaux ou bancs. Cette méthode permet aux jeunes filles, selon leurs capacités et indépendamment de leur âge, d'être déplacées d'un banc à un autre, et ceci non seulement à la fin de l'année scolaire, mais après qu'elles ont été interrogées et promues par la préfète.

La journée d'école commence toujours par la sainte Messe. A 7 h 45 sonne la cloche pour la leçon de religion et de morale. Interrompue vers 9 heures par une pause et se terminant vers 10 heures. L'après-midi, de 14 à 16 heures, les filles apprennent à lire, compter et calligraphier et s'initient aux travaux pratiques. Aux côtés des soeurs régentes, chargées alors d'une classe, se tiennent les novices candidates à l'enseignement comme auxiliaires. Elles répètent la matière avec chaque élève séparément et se forment ainsi au professorat. Le noviciat, d'une durée de deux ans, peut être en fait considéré comme une forme d'École normale. Ici encore, les Ursulines ont fait oeuvre de pionnières.

Dès la première année scolaire, les enfants apprennent le signe de la croix, les prières du matin, du soir et des repas, accomplissent des exercices inspirés du catéchisme et reçoivent des leçons de bonnes manières. L'après-midi, la soeur régente les introduit à l'apprentissage de l'alphabet. La décomposition en syllabes et en lettres du Notre-Père appartient aux premiers exercices de lecture.

L'enseignement du travail manuel ne figure pas encore au programme du premier banc:

Compte rendu a Leurs Excellences, de La  
 Ville de Fribourg, Par tres humbles  
 Servantes Les Religieuses de Ste Ursula,  
 de Leurs biens et revenus temporel, Ensemble, de  
 La depence faite pour La maintenance de L'Eglise  
 de Leurs Maison, et Entretien des Religieuses  
 durant L'annee 1699 ~

Premierement il est a Scauoir quelles sont en  
 Nombre, 57 Religieuses Professes, 5 Converses,  
 5 Servantes, et 13 Pensionnaires

Leurs biens Consistent a 25016  $\text{fl}$  de  
 Capital, en Obligations portent Conces  
 que reuennent a - - - 1150  $\text{fl}$  20  $\text{gr}$

Elles en ont recues tant de rebade, que de ekketa  
 deus La presente annee - - - 1248  $\text{fl}$  18  $\text{gr}$

Plus du Dot des Nouues et quelques pout de  
 Capital - - - - - 1543  $\text{fl}$   
 des Pensionnaires, elles ont recues - 620  $\text{fl}$

---

Sommaire du recues 5411  $\text{fl}$  18  $\text{gr}$

Elles ont aussi tres Particuliers de Dimos L'un a  
 Pierre, Sorchat, L'autre a Otisberg et La 3<sup>me</sup>  
 a Couchberla, ayant bicez cette annee des  
 trois

35

Compte-rendu de la  
 congrégation des  
 Ursulines pour Leurs  
 Excellences de la ville  
 de Fribourg en 1699.  
 Il y avait 37 religieuses  
 professes, 3 sceurs  
 converses, 3 servantes  
 et 13 pensionnaires.



L'Institut de Sainte-Ursule peu après 1900 avec le couvent et l'église; l'école se trouve juste à côté.

«car l'expérience apprend qu'il est très difficile d'inculquer la lecture et la couture [en même temps].»

Le *deuxième banc* comprend également l'enseignement de la religion et de la morale. Au cours des exercices de lecture de l'après-midi, les élèves expliquent le catéchisme et l'apprennent par cœur.

«Dans ce banc on commence à se mettre aux ouvrages, soit à tisser et à coudre d'une façon artisanale ou alors à accomplir les travaux de base selon la volonté et la demande des parents.»

C'est ici que débute l'initiation aux travaux manuels. Donné dans une optique essentiellement pratique, cet enseignement doit avant tout servir aux filles pauvres qui pour-

ront ainsi tricoter et raccommoder leurs bas et chaussettes.

Le *troisième banc* amène la lecture de textes latins, une performance digne d'attention, à laquelle correspond la conception jésuite que les Ursulines ont partiellement adoptée. Les enfants peuvent ainsi mieux comprendre la messe. Au troisième banc, les filles s'exercent à l'art de la couture et la lecture de textes imprimés et manuscrits figure au programme. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on se sert de documents apportés de la maison tels que contrats de vente, testaments, pièces de procès, etc. Jusqu'en 1778, on ne trouve chez les Ursulines aucun livre d'école proprement dit. Ce n'est qu'avec la réforme scolaire de 1782 que les sœurs sont invitées à se procurer du nouveau matériel d'enseignement.

Au quatrième banc s'ajoute le calcul avec chiffres arabes et romains. Les travaux manuels sont également mieux soignés.

«in dieser Schuel wird auch was das Nähenwerck belarget, solches zum vollkommensten gezeiget und gelehret»

«Dans ce banc est également pratiquée la couture qui est montrée et enseignée de la façon la plus parfaite»

Cela ne répond pas toujours aux attentes des autorités politiques et s'oppose aux ordonnances somptuaires d'alors, à savoir une réglementation vestimentaire.

«Premièrement tous passamens, galuns, dentelles et pointes d'or, d'argent et entremeslez comme aussy les broderies d'or et d'argent sur toutes sortes d'habits, principalement sur les capps sont defendus et prohibez. Excepté d'avantage qu'il est permis aux honorables fillies de la ville de porter aux festes et dimanches des coffes d'or, et aux nocces a l'espouse et aux fillies qui la precedent. Mais les chambrieres n'en doivent aucunement porter.» (Extrait de l'ordonnance somptuaire datée de 1645)

Peu après l'ouverture de l'école de la rue de Morat, environ 200 élèves fréquentent l'établissement. Vers 1650, on compte plus de 300 jeunes filles. En 1649, les Ursulines ouvrent une deuxième classe dans la maison Wehrly, près du fossé (rue de Lausanne) «accommodée fort proprement avec fenêtres, fourneau, bancs et chaises.» Les finances du couvent ne permettent aucune nouvelle construction. Le nombre d'élèves ne cessant d'augmenter, la ville décide en 1711 de construire un nouveau bâtiment. L'inauguration a lieu en 1712. Le bâtiment

qui subsiste aujourd'hui, étroit et sur trois étages, se situe entre l'église des Ursulines et l'Évêché à la rue de Lausanne.

**La formation des femmes adultes.** Les Ursulines n'instruisent pas que les jeunes filles. Elles s'efforcent dans leur enseignement du dimanche de transmettre la doctrine chrétienne aux servantes, ménagères et paysannes, ainsi que de leur apprendre à lire et à écrire. Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, entre 150 et 200 femmes participent à cette formation du dimanche. Des jeunes filles de familles aisées trouvent accueil au pensionnat. Moyennant un prix de pension substantiel, elles reçoivent une formation supérieure, sont nourries et logées. Parmi elles se recrutent entre autres la relève du couvent. Des femmes seules, le plus souvent aisées, peuvent également être admises comme pensionnaires.

**L'esprit pionnier d'une ville catholique.** Ce programme au riche contenu que les Ursulines offraient aux jeunes filles et aux femmes est l'apanage du travail pionnier des femmes au temps de la Contre-Réforme. Dans les villes réformées telles que Berne, Bâle ou Zurich, on ne trouve rien de tel. La formation gratuite et l'éducation religieuse des jeunes filles, pour en faire des servantes soumises, de sages épouses bienveillantes pour leurs maris et des mères craignant Dieu, sont conformes à l'esprit du temps. Dans une société hiérarchisée, dominée par des autorités civiles et religieuses masculines, dans une ville catholique et bilingue jusqu'à la chute de l'Ancien Régime, des femmes entreprenantes en matière d'éducation réussissent à créer un lieu d'instruction pour le sexe féminin. On trouve là les rudiments du futur concept de formation des bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont des précurseurs au même titre que Rousseau, Pestalozzi, Girard ou Iselin.

## CONSOLIDATION DES FONDEMENTS (FIN XVIII<sup>e</sup> À FIN XIX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Le gouvernement fédéral se renforce avec la chute de l'Ancien Régime et l'avènement de la République Helvétique. Philipp Albrecht Stapfer invite les cantons à réorganiser leur système scolaire. Les buts des différents projets sont l'introduction et l'organisation d'une instruction populaire ainsi que la formation des futurs citoyens. C'est la première fois que l'enseignement primaire est obligatoire pour toute la population. En 1803, la Médiation redonne leur autonomie aux cantons et la réforme scolaire au niveau fédéral est abandonnée.

Le Père Grégoire Girard, qui avait participé aux projets de Stapfer, retourne en 1804 dans son Fribourg natal. À défaut de réformer le système scolaire suisse, il décide de réorganiser les écoles de la ville de Fribourg. Il remporte un énorme succès et l'augmentation des élèves est telle que très vite les locaux sont trop petits et un manque d'enseignants se fait sentir. C'est alors que le père Cordelier met au point l'enseignement mutuel qui consiste à donner aux élèves plus avancés la responsabilité d'élèves plus faibles. Cette méthode est vivement attaquée par les Jésuites revenus d'exil en 1818. Ils craignent qu'un tel système d'instruction libère les classes inférieures de la société de l'influence du clergé. Ils parviennent en 1823 à abolir ce mode d'enseignement et à réintroduire la religion comme branche principale. À la suite de ces attaques, le Père Girard quitte Fribourg et ses disciples voient son œuvre mise en péril.

**Le retour des Ursulines.** Qu'est-il advenu de la formation des filles pendant ce temps? Les Ursulines chassées de leur couvent en 1798 par les soldats français sont réhabilitées en 1804 et réintègrent leur couvent en 1806. Elles reprennent l'enseignement des filles. Moins révolutionnaire que le Père Girard, la Préfète Marie-Joseph Daguet renon-



*Père Grégoire Girard (1765-1850), Préfet des écoles de la ville de Fribourg entre 1804 et 1823, est connu pour son engagement pour l'école populaire et ses méthodes novatrices dont la plus célèbre reste l'enseignement mutuel.*

ce au mode mutuel mais est néanmoins ouverte à de nouvelles méthodes de travail. Les filles sont en avance sur les garçons en matière scolaire et la Commission des écoles rédige des rapports élogieux sur l'activité des Ursulines. En 1833 plus de 500 élèves se pressent dans les classes trop étroites de Sainte-Ursule. Relevons ici que l'enseignement régulier de la jeunesse féminine n'existe qu'à Fribourg et à Morat; en campagne, il est pratiquement inexistant. Pour les rares campagnardes qui ont le privilège de suivre l'école, l'enseignement est limité au catéchisme, à la lecture et aux travaux manuels. Les parents ne voient pas la nécessité d'instruire leurs filles et les enseignants négligent de leur donner du papier pour écrire. Le calcul introduit en fin de scolarité est considéré comme une branche masculine à laquelle les filles n'ont en princi-



Sœur Marie-Joseph Daguet (1757-1830) est d'abord Prêfète des études de l'école des Ursulines (1805-1811), puis Supérieure (jusqu'en 1820). Sous sa direction, l'école des Ursulines connaît succès et éloges. (Peinture à l'huile d'Anton Bruin de 1814. Inscription au verso. «M<sup>lle</sup> Supérieure Ursuline âgée de 57 ans.»)

pe pas accès. L'idée que la femme est plus instinctive que logique, et de ce fait qu'elle ne peut comprendre le travail avec des chiffres, restera ancrée dans les esprits bien au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle.

**La première école publique pour jeunes filles.** L'arrivée des radicaux au gouvernement en 1847 est une étape importante dans la lutte entre autorités civiles et religieuses; les deux veulent marquer l'éducation. Les nouveaux dirigeants chassent les différents ordres religieux étrangers et interdisent l'enseignement aux autres ordres. Ils reprochent à l'Église de n'avoir «épargné aucun effort, ni aucun sacrifice pour laisser le peuple

dans l'ignorance et pour le priver de l'instruction, la première condition de la prospérité» - Les radicaux utilisent les biens confisqués des couvents pour pourvoir aux besoins de l'instruction publique.

Le 13 novembre 1849 s'ouvre la première école secondaire de filles en ville de Fribourg. Le programme d'études est vaste puisqu'il comprend aussi l'histoire, la géographie, l'italien et l'instruction civique. Fait révolutionnaire, les jeunes filles ont également droit à une heure de gymnastique, qui est donnée par un homme, Antoine Fasel, spécialement formé à l'École normale de Münchenbuchsee (BE). Dès 1851, l'ouverture d'une section pédagogique (une année de formation supplémentaire à la fin de l'école secondaire) permet désormais aux Fribourgeoises de suivre une formation d'institutrice.

Malgré leurs innovations et leur grand travail en matière d'instruction, les radicaux sont vivement critiqués. La population campagnarde, très attachée au clergé, dénonce leur attitude anticléricale et un peu partout la colère gronde face aux immenses dépenses qu'ont nécessité leurs travaux.

A la fin de l'année 1856, les libéraux-conservateurs arrivent au pouvoir et trouvent les caisses de l'Etat vides. Hubert Charles, directeur de l'instruction publique, consacre tous ses efforts et ses finances à la réorganisation du Collège Saint-Michel et néglige l'école secondaire des filles. A ses yeux, l'éducation féminine n'est pas primordiale et il va jusqu'à lui retirer les subsides cantonaux (3000 francs) en la transformant en école communale. Dans les années soixante, elle ne compte d'ailleurs plus que dix-huit élèves et les écoles religieuses, telles que La Providence et Sainte-Ursule, réouvertes après le départ des radicaux, lui font une sérieuse concurrence. En effet, toutes deux introduisent une section pédagogique desti-



*Le cours de couture donné à l'école de la Providence illustre la volonté du gouvernement fribourgeois de former de parfaites maîtresses de maison.*

née à former des institutrices et connaît un grand succès.

Succès de courte durée car l'école devenant obligatoire, l'Etat est contraint d'ouvrir assez d'établissements publics où l'enseignement est gratuit. De ce fait, le nombre des élèves des Ursulines va diminuer, étant donné que leur école est payante. De plus, la nouvelle loi fédérale de 1874 va obliger les religieuses à passer un examen pour enseigner, alors que jusqu'ici une lettre d'obédience d'une haute personnalité ecclésiastique suffisait.

Lorsque l'abbé Jean-Baptiste Quartenoud reprend l'école secondaire des filles en 1889, celle-ci ne comprend que 25 élèves. Le nouveau directeur donne une orientation originale à son école. Il introduit des cours de cuisine. Fribourg est le premier canton avec Bâle à inscrire une telle matière dans le programme obligatoire. Comme il se rend compte qu'une grande partie de ses élèves doit gagner sa vie et de ce fait a besoin d'une formation, il instaure des cours professionnels de cuisine, de couture, de lingerie,

etc. Son système connaît un énorme succès et en 1922, au moment de son départ, le nombre d'élèves de l'école secondaire des filles est de 344. L'abbé Jean-Baptiste Quartenoud doit sa réussite à la «nouvelle définition» de la place de la femme dans la société. La population semble l'avoir approuvé et suivi dans son œuvre novatrice. Selon lui, «le monde peut se passer de génies; la société ne peut se passer de bonnes mères de famille.» Il a mis l'accent sur l'éducation des femmes car il s'est rendu compte que le développement de la société passe avant tout par cette voie-là.

## LES CLASSES ENFANTINES ET LES URSULINES

L'année 1898 connaît l'ouverture de la première classe enfantine à Fribourg. Il s'agit d'une classe froebélienne, nommée ainsi selon son initiateur allemand. (La méthode froebélienne est axée sur la prise en compte des capacités et besoins des enfants.) Mais c'est à partir de 1933 seulement qu'il existe un programme de formation pour maîtresses d'école enfantine. Auparavant les Ursulines de l'Ecole normale de Sainte-Agnès, elles-mêmes formées à Genève, enseignaient la culture générale aux futures maîtresses d'école enfantine. En même temps l'école s'ouvre aux nouvelles méthodes actives qui préconisent le contact avec l'enfant dès sa première année. En 1991, les Ursulines abandonnent cet enseignement.

De petites filles du jardin d'enfants des Ursulines dans la cour intérieure. La sœur photographiée porte le costume des Ursulines en vigueur de 1658 à 1969.

1902



École froebélienne - Sœur Raphael Szwarcz

## SPECTRE DES BRANCHES DU PENSIONNAT DES URSULINES (FIN XIX<sup>e</sup> ET DÉBUT XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

**Valeurs religieuses et «féminines».** Selon les documents des Ursulines, l'instruction religieuse demeure la branche principale jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette branche porte d'abord sur l'instruction religieuse à proprement parler, ensuite sur l'éducation véritablement féminine. L'auteur du texte ne précise malheureusement pas la notion de «vraiment féminine»...

**Comparaison avec les écoles des garçons.** L'instruction religieuse connaît vraiment une grande importance à l'époque. D'autant plus qu'il faut aussi tenir compte de l'histoire religieuse, des lectures faites dans les écritures saintes et des récitation portant sur le catéchisme. Le nombre total d'heures de religion enseignées à Ste-Ursule est à peu près équivalent à celui des classes de garçons tenues par les Jésuites.

Les divergences se montrent dans d'autres branches. Au niveau de l'enseignement des langues, les filles passent autant

d'heures à apprendre leur langue maternelle et des langues modernes que les garçons à apprendre les langues mortes: le latin, le grec et l'hébreu.

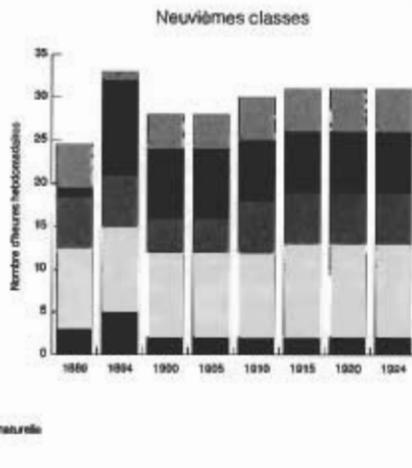
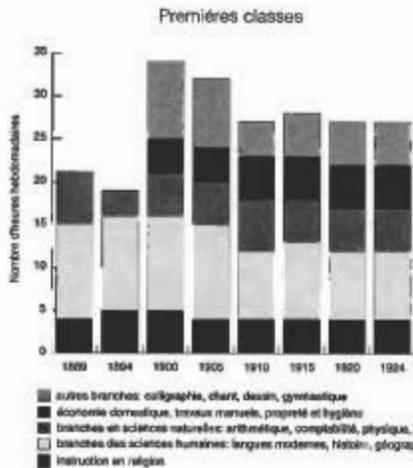
Si le domaine de l'arithmétique et de la comptabilité gagne en importance pour les filles à partir de 1900 environ, les garçons de tout temps apprennent plusieurs branches des mathématiques, notamment la géométrie descriptive et l'architecture.

L'écart entre filles et garçons se creuse d'une façon plus nette dans les autres branches des sciences naturelles, dans la philosophie ainsi que dans les travaux manuels. Tandis que les filles consacrent jusqu'à vingt pour cent de leur temps d'étude aux tâches ménagères (ouvrages manuels, économie domestique et propreté), les garçons sont introduits aux principes de la physique, aux lois naturelles et aux bases de la philosophie.

Bien que d'autres écoles fribourgeoises l'enseignent déjà, la gymnastique est intro-



Ordre et propreté: le réfectoire du pensionnat des Ursulines au début du siècle.



Leçons données dans le pensionnat des Ursulines pendant la période de 1899 à 1934. Le graphique montre l'évolution selon les différentes branches pour les premières et les neuvièmes années scolaires.

duite en 1895 seulement chez les Ursulines. Pour les garçons, l'éducation physique ou l'exercice sur le terrain, qui existe d'ailleurs depuis longtemps, est censé les préparer au service militaire. La gymnastique des filles doit quant à elle servir à la santé et à une bonne tenue.

**Progrès et nouveautés.** Entre 1870 et 1900, le nombre d'écolières passe d'une vingtaine à une centaine. Aux classes francophones s'ajoutent des classes germanophones.

En 1905, on assiste à la fondation d'une école supérieure de commerce pour jeunes filles avec la possibilité de passer dès 1907 le *baccalauréat* *ès sciences commerciales*. Depuis l'année scolaire 1913/14, l'école se trouve à Gambach.

C'est Georges Fythin qui en 1919 confie la direction de l'École normale ménagère aux Ursulines.

En 1923, l'École des nurses à Bertigny est créée «pour le service des familles et [pour] orienter les jeunes filles vers leur occupation

future», comme on peut l'apprendre dans un prospectus de l'école. À la même époque, les buts des écoles enfantines (publiques et privées) et de l'École normale des institutrices sont de renforcer «l'éducation féminine pratique avant tout.»

## CHUTE DES DERNIERS BASTIONS MASCULINS (FIN XIX<sup>e</sup> ET DÉBUT XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Fribourg est la dernière des universités suisses à accepter les femmes, comme auditrices dès 1895, puis comme étudiantes ordinaires dès 1905 (en 1867 à Zurich). Afin de pouvoir fréquenter les cours, les auditrices comme les auditeurs doivent alors être munis d'une autorisation écrite du Recteur. On ne la donne pas sans autre aux femmes. Le répertoire de 1901 dénombre tous les cours dont les femmes sont exclues – soit l'ensemble des cours de la faculté de théologie, les cours de philosophie en latin, une série d'expériences en chimie, un cours de géographie, et d'autres encore.

Bien qu'au début les femmes ne soient admises que comme auditrices, elles peuvent à l'aide d'un certificat spécial déposer une thèse. La première qui fait usage de cette possibilité est l'Anglaise *Eleanor Purdie*, en 1896 déjà.

L'immatriculation normale de femmes comme étudiantes prend lentement et laborieusement forme. Depuis la fondation de l'Université de Fribourg en 1889, le corps professoral s'ingénie plusieurs fois à refuser d'entrer en matière. En 1905 pourtant, la situation est réglée par une décision du Conseil d'Etat, prise indépendamment du corps professoral: les femmes obtiennent l'immatriculation.

À cette époque, la possibilité d'étudier profite avant tout aux étrangères: au premier plan les Russes, suivies des Allemandes. Ainsi viennent aussi à Fribourg les trois premières étudiantes du Luxembourg, d'Irlande et de Galicie. Les deux premières Suissesses ne s'inscrivent qu'en 1907; parmi elles, on trouve la Fribourgeoise *Anna Hug*. En 1909 pour la première fois, la Luxembourgeoise *Marie Speyer* présente une thèse de doctorat en qualité d'étudiante régulière.

Que la part féminine, surtout l'apport des Fribourgeoises à l'Université, demeure longtemps encore extrêmement faible – de 1905 à 1914, les quatre cinquièmes des femmes

étaient étrangères – s'explique notamment par l'absence de structures scolaires permettant l'admission à l'Université. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, aucune école de filles n'existe à Fribourg dans laquelle un diplôme de maturité puisse être acquis.

En 1901, la *Villa des Fougères* débloque la situation. L'enseignement dans cette école est dispensé en français par des professeurs de l'Université. On peut y obtenir un baccalauréat.

Avec l'*Académie Sainte-Croix* existe depuis 1904 parallèlement un deuxième établissement. L'institution privée des sœurs de *Menzingen* forme des enseignantes pour leurs écoles secondaires et poursuit le but très général de permettre aux femmes une postformation scientifique. Là aussi des professeurs de l'Université enseignent en allemand et en français.

*En 1909, Marie Speyer fut la première étudiante à obtenir le doctorat. Elle fut par la suite nommée directrice de l'Académie Sainte-Croix.*





L'Académie Sainte-Croix au début du siècle. Le bâtiment a été construit en 1903 par l'architecte Auguste Hardegger.

Les auditrices et plus tard les étudiantes à l'Université sont hébergées dans les deux établissements. Il faut préciser que l'Université prévoit un logement pour les étudiantes qui n'habitent pas chez leurs parents, ce qui concrètement signifie: pensionnat sous surveillance.

En 1909 l'Académie Sainte-Croix, l'actuel Collège Sainte-Croix, est reconnue officiellement par l'État en tant qu'école de maturité. Ainsi, 329 ans après la fondation du Collège Saint-Michel pour la jeunesse masculine, la dernière barrière faisant obstacle à la formation des femmes tombe.

*«Nos Universités protestantes ont un grand nombre d'élèves, jeunes filles et femmes de tous pays, venant y chercher les connaissances requises pour devenir professeurs, médecins, avocats ou simplement savantes.*

*A un certain point de vue, il y a là un grand danger: celui de faire oublier à la femme la vraie vocation pour laquelle Dieu l'a créée. Bientôt, dit-on, les messieurs soigneront les bébés et garderont l'intérieur de la famille et les dames iront au barreau ou à la chaire de professeur.»*

*(Almanach Catholique de la Suisse Française 48 (1906), p. 64.)*

# BIBLIOGRAPHIE

## Premiers pas

HEINEMANN, FRANZ: Geschichte des Schul- und Bildungslebens im alten Freiburg bis zum 17. Jahrhundert. Freiburg 1895.

NIQUILLE, JEANNE: Les écoles de Fribourg. In: Bulletin pédagogique (79) 1950, pp. 192-199.

OPITZ, CLAUDIA: Frauenalltag im Spätmittelalter. In: Geschichte der Frauen. Mittelalter. Edité par CHRISTIANE KLAPISCH-ZUBER. Frankfurt/New York/Paris 1993, pp. 315-318.

RÜEGG, FERDINAND: Eine Handerbeltsschule zu Freiburg im Jahre 1614. In: Freiburger Geschichtsblätter (45) 1953, pp. 49-51.

## Travail pionnier des femmes dans la cité de la catholisme

### Sources imprimées

Kurzer Begriff des Lebens der Schwester Anne von Xaintonge... wie auch kurzer Inhalt der Satzungen. Zur Nachricht allen Christgläubigen in Truck geben. Getruckt zu Freyburg im Uchtland, bey David Jrrsch, Anno 1662.

## Ouvrages

ALBISSE, HERMANN: Die Ursulinen zu Luzern. Geschichte, Leben und Werk des ersten Konvents 1659-1798. Stans 1937.

BRAUN, PATRICK: Die Frauenkongregationen. Einteilung. In: Helvetia Sacra VIII/1. Bâle 1994, pp. 48-58.

FETZ, ANITA: Frauenbildung - Der Schlüssel zur Emanzipation. In: Inera (2/3) 1985, pp. 43-54.

HEIMO, MARIE-ANNE: Ursulines de Fribourg: Die Kongregationen in der Schweiz 16.-18. Jahrhundert. In: Helvetia Sacra VIII/1. Bâle 1994, pp. 162-194.

HEIMO, MARIE-ANNE: Besser als die Knaben (1786). Die Schulen der Ursulinen, der Stolz der Regierung. In: Freiburger Geschichtsblätter (72) 1995, pp. 51-69.

HOLDER, CHARLES - Luxe et lois somptuaires à Fribourg jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. In: Nouvelles Etrennes fribourgeoises. Almanach des villes et des campagnes (1897), pp. 74s.

STRUB, MARCEL: Le couvent des Ursulines. In: La ville de Fribourg. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg III. Bâle 1959, pp. 240-268.

VIAL, JEAN-BAPTISTE: Les Ursulines à Fribourg. In: Souvenirs, Maisons de Sainte-Ursule. (4) 1934, pp. 96-127.

VIAL, JEAN-BAPTISTE: Un centenaire à Sainte-Ursule (1834-1934). In: Nouvelles Etrennes fribourgeoises (68) 1935, pp. 15-30.

VILLIGER, VERENA: Die Freiburger Ursulinerkirche: Ein jesuitischer Bautyp. In: Freiburger Kulturgüter (?) 1993, pp. 16-19.

## Consolidation des fondements

BIERI, BARBARA: Die kantonale Mädchensekundarschule der Radikalen in Freiburg 1849-1857. Projekt und Realität. Fribourg 1995, mémoire de licence.

BOSCHUNG, MORITZ: Überblick über die Entwicklung des Freiburger Volkswesens im 19. Jahrhundert. In: Beiträge zur Heimatkunde des Sensebezirks. Fribourg (51) 1981, pp. 58-74.

DUPRAZ, LAURE: L'éducation féminine et l'œuvre de Monseigneur Jean-Baptiste Cuarenton à l'ESF de la ville de Fribourg. In: Annuaire de l'instruction publique suisse 1946. Lausanne 1946.

GENOUD, FRANÇOISE: L'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération 1830-1847. Vuodens 1983, mémoire de licence.

NIQUILLE, JEANNE: Une centenaire: L'École secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg. In: La Liberté, 12 novembre 1949.

Le Narrateur fribourgeois. 14 décembre 1847, p. 1.

## Banques du personnel des Ursulines

Bulletins annuels du programme des études du personnel Sainte-Ursule. Archives des Ursulines, année 1/3, numéros: 235-236.

Anciens prospectus et programmes des écoles. Archives des Ursulines, année 5/11, numéros: 957, 959, 962, 963.

Enseignement, 1898-1930. Archives des Ursulines, année 5/11, numéros: 966-971.

## Chute des derniers bastions masculins

ALTERMATT, URS: Anläufe, Krise und Konsolidierung (1889-1914). In: Geschichte der Universität Freiburg Schweiz, Bd. 1. Edité par ROLAND RUFFIEUX. Fribourg 1991, pp. 136-140.

FROMHERZ, UTA: Von der Académie Sainte-Croix zum Kollegium Heilig Kreuz. In: Deutsch-Freiburger Beiträge zur Heimatkunde (55) 1988, pp. 415-451.

PÜRRO, RITA; SEITH, CORINNA: Die Anfänge des Frauenstudiums an der Universität Freiburg. In: Die Alma Mater ist weiblich. Freiburger Universitätsgemeinschaft (2) 1991, pp. 4-7.

**SAVON, CHAUSSETTES ET CHOCOLAT  
BIENFAISANCE DES FEMMES ARISTOCRATES ET  
BOURGEOISES AU XIX<sup>e</sup> ET AU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Anne-Marie Käppeli

Savon, chaussettes et chocolat ... voilà, prosaïquement résumé, l'aspect matériel de la bienfaisance exercée par les femmes fribourgeoises au tournant du siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, accorder secours et protection aux démunis est considéré comme le devoir social des femmes bourgeoises. A Fribourg, selon l'ordre traditionnel de la société, ce sont les femmes de l'aristocratie qui, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, prennent l'initiative de fonder des organisations caritatives, marquant ainsi de leur empreinte le système d'assistance des pauvres en ville de Fribourg.<sup>1</sup>

**L'assistance à Fribourg.** Au Moyen Âge, les pauvres demandent assistance aux cures, aux couvents et aux hôpitaux. Un règlement de 1608 prescrit à chaque paroisse d'obliger les pauvres à travailler. Mais ces mesures sont impuissantes à mettre fin à la misère. En 1747, le Sénat fribourgeois transmet à la *Confrérie de Saint-Martin* le devoir de porter secours aux pauvres. Par des visites à domicile, les directeurs de conscience doivent satisfaire aux besoins matériels et spirituels des nécessiteux.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les changements politiques et économiques conduisent à une série de lois toujours plus répressives. L'acte de Dotation de 1803 remet à la ville de Fribourg un nombre important d'œuvres de bienfaisance religieuses. En 1811, une première loi cantonale tente de mettre fin à la mendicité grandissante et d'assurer l'entretien des vrais nécessiteux. Une loi de 1850 renforce la répression de la mendicité; la prison devient le domicile des pauvres. Une autre loi encore, de 1869, limite l'assistance aux seuls bourgeois de Fribourg, excluant de ce fait les pauvres des communes voisines, ainsi que les étrangers et étrangers. De nouvelles organisations privées, telles que l'*Association des Dames de Charité*, l'*Œuvre du travail à domicile*, les *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* et l'*Assistance aux pauvres de la paroisse protestante* vont s'occuper de ces exclus.

Ces œuvres ne se contentent pas de subvenir aux besoins matériels de leurs protégés. La bienfaisance privée est aussi une tâche morale: «La charité (...) est une vertu surnaturelle qui, fondée sur la foi divine, élève l'esprit du bienfaiteur au-dessus du niveau de la philanthropie purement rationnelle, lui découvre les horizons immenses de l'âme avec cette moisson de fruits moraux qu'offre toujours une entreprise appelée à rendre son prochain meilleur et plus heureux.»<sup>2</sup>

### **Les œuvres de bienfaisance des femmes.**

Les œuvres de bienfaisance des femmes aristocrates et bourgeoises ont chacune leur caractère propre. Il est étonnant d'observer avec quelle assurance les dames de l'aristocratie se présentent dans l'espace public ecclésiastique et politique, au contraire des dames de la bourgeoisie et des religieuses qui font un «travail de fourmi».

Ces dames aisées du XIX<sup>e</sup> siècle prennent avant tout la défense de jeunes filles et de femmes menacées sur le plan moral et économiquement défavorisées; elles tentent de transmettre à leurs «pauvres sœurs» leur propre image de la femme. Même si les initiatives de bienfaisance des femmes sont directement liées au contexte politico-religieux, elles n'en restent pas l'expression d'une conscience de soi.

Les bâtiments de la Providence à la Neuveville sont devenus un des premiers centres des activités caritatives.

Rue de la Providence.



## LA MAISON DE SOINS ET D'ÉDUCATION DE LA PROVIDENCE

Fribourg doit deux célèbres œuvres de bienfaisance à deux dames de l'aristocratie, toutes deux d'origine française. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la donation de la comtesse de la Poype conduisit à la fondation de la Providence. Et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le nom de la Baronne de Montenach fut lié à l'Association de la protection de la jeune fille.

A l'âge de quatorze ans, Marie-Claudine-Françoise-Emmanuèle-Louise-Adélaïde, comtesse de la Poype, fuit la Révolution française avec sa mère et ses frères et sœurs en 1789 pour se réfugier à Fribourg. Elle fréquente l'école des Ursulines.

Le 5 mai 1841, la comtesse de la Poype fait cadeau de la maison de la Providence à

l'évêque Pierre-Tobie Yenni, à la condition que celle-ci soit dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui s'occupent des pauvres et des malades, ainsi que de l'éducation de jeunes filles pauvres.

Mais en 1848 déjà, le nouveau gouvernement radical chasse les sœurs et place l'orphelinat sous conduite laïque. Le légataire et son avocat protestent plusieurs fois par lettres. La comtesse exige que les décisions contractuelles de 1841 soient respectées et que « ces messieurs du gouvernement » soient tenus à faire prévaloir son droit. Elle menace de retirer la donation si une administration laïque se substitue à celle des religieuses de la Providence. La comtesse souligne dans sa lettre son admiration pour l'engagement humain de l'évêque, et rappelle que sa propre sœur, décédée et enterrée à Fribourg, a fait beaucoup de bien aux pauvres.

Elle-même avait établi dans le contrat de donation de 1841 qu'elle se réservait le droit d'habiter la Providence avec sa gouvernante, moyennant le paiement d'une pension. Après sa mort, sa gouvernante doit avoir le droit d'y être nourrie, logée et soignée jusqu'à la fin de ses jours. Ceci montre que la prévoyance-vieillesse pour les veuves et les femmes seules, quelle que soit leur classe sociale, avait été un des motifs d'ouvrir la Providence.

Les protestations obstinées de la donatrice auprès du gouvernement ont-elles quelque effet? Toujours est-il que c'est en novembre 1858 seulement, soit deux ans après la défaite des radicaux, que la Providence est à nouveau conduite par des religieuses – trois sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. La Supérieure, Sœur Thiéry, développe fortement les activités de la maison. Elle sera appelée à Paris en 1866 pour diriger la maison mère.

Acte de la donation de la comtesse de la Poype pour les Maisons de la Providence en 1841.



## LES ŒUVRES CARITATIVES DES FEMMES ARISTOCRATES

**L'Association catholique de la Protection de la jeune fille.** Suzanne Galichon (1867-1957), fille d'une famille de banquiers parisiens, épouse en 1891 le patricien fribourgeois Georges de Montenach. Le jeune couple s'engage pour la cause catholique, non seulement au plan local et cantonal, mais aussi sur la scène nationale, voire internationale. Georges acquiert une notoriété certaine en tant que politicien engagé socialement, comme député au Grand Conseil et plus tard comme conseiller aux Etats, fondateur et président de diverses associations catholiques, enfin camérier secret de quatre papes. Son épouse se profile dans le domaine de la charité; on voit en elle la véritable force motrice dans beaucoup d'activités de son mari. Cofondatrice de l'Association internationale catholique de la protection de la jeune fille (1897), elle en est d'abord la vice-présidente, puis, de 1912 à 1948, la présidente. On la retrouve parmi les fondatrices de l'Union internationale catholique de l'organisation des femmes (1910) et, en 1912, de la Ligue suisse des Femmes catholiques au sein de laquelle elle représente la Suisse romande jusqu'en 1950, en tant que vice-présidente.

L'idée de la protection des jeunes filles catholiques remonte à Léon Genoud, alors directeur du Technicum fribourgeois. En 1894, lors d'un voyage professionnel en Hongrie et en Autriche, les risques d'abus sexuels auxquels sont exposées de jeunes Suissesses attirent son attention; à l'étranger, ces jeunes filles gagnent leur vie comme bonnes d'enfants ou gouvernantes. A son retour, il soumet le problème à ces dames de la haute société fribourgeoise et gagne aussi le soutien de l'évêque. Le 21 septembre 1896, l'Association de la protection de la jeune fille, limitée à la Suisse, est fondée au château de Pérolles.

Les congrès nationaux et internationaux des associations de protection de la jeune fille donnent l'occasion à la noblesse euro-

péenne et aux membres haut placés du clergé de se rencontrer. Au cours de ces réunions, Madame de Montenach se montre brillante oratrice. Découverts dans son fonds de papiers personnels, les articles écrits de sa main sur la protection des jeunes filles, les questions féminines et les problèmes concernant la morale et la religion, témoignent d'une forte personnalité. Dans le journal français *La Croix*, la baronne analyse la situation de jeunes filles à protéger:

«De tous les membres de la famille ouvrière, la jeune fille est certainement la plus touchée par l'état économique actuel, celui-ci modifiant tous les jours

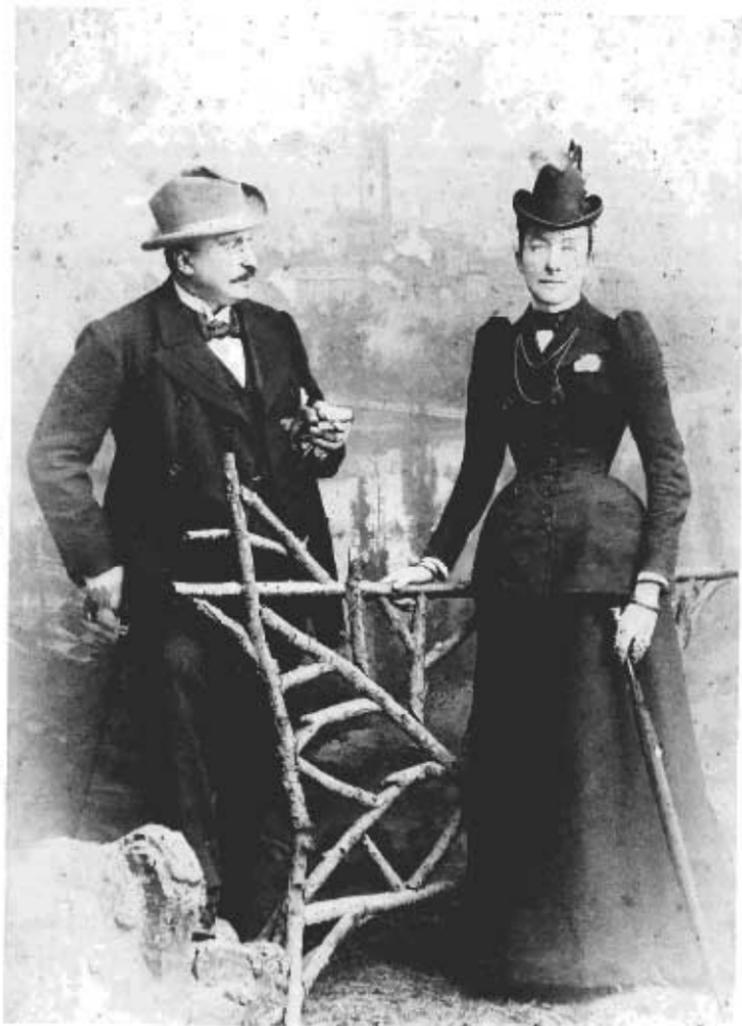
*État des passeports  
délivrés par le Bureau de l'Est de  
une jeune fille pour le service de la haute société  
en Hongrie, de 1896 à 1914.*

*Statistique. Approuvée par le conseil de la Ligue suisse  
catholique des Femmes le 15 mai 1914.*

Année	Russie	Autriche-Hongrie	Allemagne	Total
1896	1			1
1897	1	1	1	3
1898	1			1
1899	1	1	1	3
1900	1	1	1	3
1901	1	1	1	3
1902	1	1	1	3
1903	1	1	1	3
1904	1	1	1	3
1905	1	1	1	3
1906	1	1	1	3
1907	1	1	1	3
1908	1	1	1	3
1909	1	1	1	3
1910	1	1	1	3
1911	1	1	1	3
1912	1	1	1	3
1913	1	1	1	3
1914	1	1	1	3
Total	31	31	31	93

Statistique fribourgeoise des passeports pour les pays de l'Est où des jeunes filles étaient engagées comme bonnes d'enfants ou comme gouvernantes.

*Le couple Suzanne et Georges de Montenach. Gonzague de Reynold décrit sa cousine germaine par mariage dans ses Mémoires (tome III, p. 491.): « Sans elle, la vie de Georges aurait été celle d'un vieux garçon, jadis brillant, mais qui, boulevardier à Paris serait, à Fribourg, devenu ce que nous appelons 'boize'. Sa femme, qui avait une grande vertu, la pitié, la complétude par deux qualités maîtresses: le sérieux et le sens de l'action. Elle stimulait son mari; par le sérieux, elle lui apportait ce qui lui aurait fait défaut un jour ou l'autre: la réflexion, la profondeur. Georges de Montenach était un être multiple et superficiel: sous le gouvernement de sa femme — on est en droit de parler ainsi — le journaliste céda la place à l'écrivain et le discoureur à l'homme d'Etat. »*



plus profondément ses conditions de vie. Elle subit toujours plus tôt la dure loi du travail salarié, à un moment où tous les soins de la famille devraient tendre à sa formation morale.»<sup>1</sup>

Sa critique du capitalisme ne s'effusque pas tant des répercussions économiques défavorables qu'elle ne se préoccupe des dangers menaçant l'intégrité morale des jeunes filles. Quand la jeune fille quitte sa famille, elle est en danger jusqu'à ce qu'elle ait elle-même fondé un nouveau foyer. C'est ainsi qu'en avocate de la morale, la baronne exerce son influence d'une part pour le redressement de la vie catholique menacée de sécularisation, d'autre part pour le renforcement de son image des femmes:

«... la jeune fille, cette fleur sacrée, qui porte en elle l'espoir des foyers futurs

et toutes les promesses de l'avenir, se trouve placée dans une situation de plus en plus pénible, de plus en plus difficile, de plus en plus délicate, qui oblige en conscience tous les défenseurs de l'ordre social chrétien à y porter remède.»<sup>1</sup>

La réponse que les dames de l'aristocratie offrent à l'évolution sociale et économique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle résonne comme une adresse aux femmes des classes inférieures avec un constant souci de la discipline sociale.

**L'Association des Dames de Charité.** Organisée parallèlement aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, elle est fondée en 1850 et poursuit ses activités durant cent ans. Les Dames de Charité du patriciat fribourgeois visitent les pauvres à domicile



Les statuts de l'Association catholique de la Protection de la jeune fille et le règlement de l'Association des Dames de Charité.



*Louise de Reynold faisait partie de la génération des fondatrices des associations des femmes catholiques et de leurs œuvres de bienfaisance. Elle fut la première présidente de l'Association catholique suisse de la Protection de la jeune fille.*

*M<sup>me</sup> de Gottrau de Wattenville, présidente de la section fribourgeoise de l'Association catholique suisse de la Protection de la jeune fille à partir de 1896.*



avec, dans leur panier, du savon et peut-être même du chocolat. Comme il ressort du procès-verbal d'une de leurs réunions, le salut de leurs âmes semble compter plus encore que le bienfait matériel apporté aux pauvres:

«Heureux celui qui fait l'aumône, il sera heureux sur terre (...). Les visites sont pénibles par les mauvais chemins et la mauvaise saison, mais au jugement dernier Notre Seigneur nous dira: vous avez vêtu, nourri et visité, venez partager mon royaume.»<sup>2</sup>

On comprend dès lors que ces organisations de bienfaisance soient placées sous l'autorité de l'évêque. Une autre initiative privée tente de répondre d'une façon ciblée aux besoins des femmes sans travail.

**L'Œuvre des Torchons.** Pour procurer du travail aux mendiantes, Madame de Techtermann-de Bionnens (née de Castella) crée en 1881 l'Œuvre des Torchons. Le «*lot des torchons*» qu'elle organise annuellement à la Grenette, où l'on vend des tabliers, des habits pour enfants, des linges de cuisine, et autres, confectionnés à domicile, a beaucoup de succès de son vivant. Pendant la Première Guerre mondiale, cette initiative se transforme en Œuvre d'assistance par le travail à domicile, sous la conduite de Mademoiselle Athénais Clément<sup>3</sup>. L'œuvre reçoit peu à peu des commandes régulières et importantes des Ursulines et du Département militaire fédéral (tricotage de chaussettes!). La vente d'articles maison passera bientôt de la rue au magasin: de 1934 à 1971, elle se fera dans la maison Hugentobler (ancienne maison Fuchs) à la rue de Lausanne 19.

## LE TRAVAIL DE BIENFAISANCE DES FEMMES BOURGEOISES

Au tournant de ce siècle, les grandes œuvres de bienfaisance sont sur le déclin, alors que le travail de caritas des femmes, varié et inspiré par des situations concrètes, gagne en importance. Athénaïs Clément est une de ces femmes bourgeoises demeurées célibataires, qui se consacre avec un grand dévouement au service du travail social.

**Le Diaconat réformé des femmes.** Parallèlement à la caritas catholique s'organise, côté protestant, le diaconat des femmes.

La Constitution fédérale de 1848 ayant facilité la migration d'un canton à l'autre, beaucoup de pères de famille bernois cherchent du travail à Fribourg. En 1859, une *Commission évangélique* des pauvres est mise sur pied par le pasteur Ochsenbein. Dans chaque arrondissement scolaire, le pasteur nomme un *père des pauvres*. Ce n'est que dans les années nonante que l'on s'occupera des femmes. En 1894, une diaconesse s'établit en Basse-Ville, pour se consacrer – comme les sœurs de la Providence – aux soins des pauvres et des malades, ainsi qu'à la garde des enfants dont les mères font des journées.

En 1897, la Commission des pauvres de la paroisse réformée acquiert une maison pour la crèche – au N° 262 de la Planche-inférieure. En 1921 seulement, les femmes et les jeunes filles bourgeoises se rassemblent sous le nom de *Diaconat réformé des femmes*, lequel a pour but de soutenir le pasteur et les diaconesses dans leur travail d'assistance. Ces femmes décrivent par le menu les aléas de la vie de leurs protégés (voir ci-contre le compte-rendu d'une visite).

La difficulté de trouver du travail pendant l'émigration n'a pas seulement mis dans le besoin des jeunes filles catholiques fribourgeoises en Europe de l'Est, mais aussi des pères de famille protestants bernois. A Fribourg comme ailleurs, des organes de con-

trôle de différences confessions et divers postes de l'administration se renvoient les victimes de la misère. A l'aide de leurs interventions moralisantes dans la vie des nécessiteux, ils camouflent l'échec de leur politique économique dans le domaine social.

Les exemples de la charité des femmes, dont il est question ici, sont à voir dans le contexte historique de l'assistance en Europe. «Comme pratique sociale, installée au carrefour du religieux et du politique, de l'éthique et du normatif, elle expose ses apories...»<sup>7</sup> Toujours et encore, elle fait la différence entre bons et mauvais pauvres, vrais et faux mendiants. La misère sera continuellement observée à la loupe, dans l'idée d'ainsi mieux la contrôler.

Les patriciennes et ensuite les bonnes familles bourgeoises vont à la rencontre des mendiants et des femmes d'ouvriers avec leurs propres valeurs religieuses et sociales. Mais ces aumônes faites dans un tel esprit moralisateur avaient certes, pour les femmes du peuple, un arrière-goût amer.

*Maison de la crèche réformée à la Planche-inférieure (jusqu'en 1951).*





Un des buts du travail social de l'époque: ne pas laisser traîner les enfants à la rue.

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU D'UNE VISITE DES DIACONESSES RÉFORMÉES: FAMILLE C.

«Après que C. a de nouveau bu, on a réussi à l'amener une fois de plus à signer. C. tient ses promesses de tempérance et a trouvé du travail auprès des Cordeliers pour les transformations du cloître. (...) Madame C. a eu son bébé; Mademoiselle Graenicher veut être la marraine et rendre visite à la mère. Madame C. ne se remet pas bien de ses dernières couches. Le diaconat lui fait parvenir une boîte de Biomalt. (...) C. est de nouveau sans travail. Madame Müller veut lui rendre visite. (...) Malheureusement le père se remet à boire, voudrait pourtant s'en

libérer; il a trouvé du travail à Berne qui sera bien mieux payé qu'à Fribourg. (...) C. se remet à boire et au lieu de travailler, il boit l'argent de son assurance-accident. (...) C. est alors enfin interné au foyer pour alcooliques à Bellechasse, où il aurait dû être depuis longtemps. Son petit est mort, et sa femme se trouve toujours à l'hôpital dans le même état misérable. (...) Un autre petit C. a été accueilli à l'hôpital Daler pendant le temps de fermeture de la crèche. On projette de faire prendre l'enfant en charge par une famille où il aurait de bons soins. (...) L'enfant

est toujours à la crèche; la commune ne veut plus payer car elle veut l'envoyer dans un orphelinat où il sera éduqué dans la foi catholique. Il serait très souhaitable que le Synode s'attaque enfin à cette question, à savoir de quelle manière on pourrait empêcher que les enfants protestants à charge de la commune ne doivent changer de religion. C. est libéré de Bellechasse où, au lieu d'être interné à la Sapinière, comme le jugement l'indiquait, il a

effectué une peine de réclusion. Par l'intermédiaire de l'agent Witwer de la Croix-Bleue, il obtient une bonne place à Kirchdorf, où il est surveillé par le curé du coin. L'enfant a été placé par la commune X dans une bonne famille (...). C. s'écarte complètement du droit chemin, après avoir séjourné un certain temps à Kirchdorf dans une bonne place».



Ecole du dimanche en l'Auge en octobre 1930.

## CARRIÈRE SOCIALE D'UNE CÉLIBATAIRE BOURGEOISE: ATHÉNAÏS CLÉMENT (1869-1935)



Athénaïs Clément

Athénaïs Clément est la fille d'Elisa et Georges Clément. Son père, président du Tribunal du district de la Glâne, meurt tôt. Sa mère, jeune veuve, sans rente ni fortune, se voit obligée de déménager avec ses enfants à Fribourg où elle trouve un emploi dans la poste. Athénaïs devient, après une année supplémentaire d'allemand, répétitrice auprès de familles patriciennes fribourgeoises, puis est engagée à l'école secondaire des jeunes filles de la ville. Pour des raisons de santé, elle doit renoncer à ce poste. Après une longue cure, elle entreprend son travail social varié, avec le fidèle soutien de riches familles patriciennes et celui de son frère, devenu entre-temps médecin-chef à l'Hôpital

cantonal et à l'Hôpital des bourgeois, ainsi que politicien.

En 1898, Athénaïs ouvre une crèche dans le quartier de l'Auge. Dans le cadre de son activité au sein de l'Association de la protection pour la jeune fille, la fabrique de chocolat Cailler l'implique dans le projet de construire une maison pour ouvrières à Broc. Elle devient alors membre fondatrice et présidente du comité de l'École d'enseignement ménager de Fribourg (1897/98), puis secrétaire de la section fribourgeoise de l'Œuvre catholique suisse de relèvement moral qui, en 1907, fonde à Bellaux le *Mütterheim*. D'autres fondations d'œuvres sociales à Fribourg sont liées à son nom: l'Association suisse des femmes catholiques (1912), l'École d'infirmières et de nurses (1911/13), l'Office central d'information et d'assistance (1913), le Comité des œuvres suisses d'hospitalisation des réfugiés belges (1914-18). Sa collaboration sera appréciée dans l'Œuvre d'assistance par le travail à domicile, au Foyer Sainte-Elisabeth, dans la Société pour l'amélioration des logements populaires ainsi qu'à l'asile de nuit aux Petites-Flames (actuel bâtiment Fri-Art).

Aux commandes des postes stratégiques d'assistance sociale qu'elle conduit jusqu'à sa mort, Athénaïs Clément tient toutes les ficelles de la bienfaisance et organise à la Grenette la kermesse annuelle en faveur de l'assistance sociale, à l'endroit même où se réunissait quelques décennies plus tôt le cercle des dames nobles et bourgeoises poursuivant des buts analogues.<sup>8</sup>



Une Dame de Charité en herbe.



#### Remarques

<sup>1</sup> Le travail de recherche des sources pour le Tour de Ville des Femmes, ainsi que pour l'apport dans ce cahier, a été mené par des étudiant-e-s en travail social de l'Université de Fribourg, 1993-96. Nous remercions tout spécialement Stéphanie Nabholz et Sandra Schertenlieb, co-suteurs du texte du tour de ville, pour leur travail de recherche des sources.

<sup>2</sup> MARIE-JOSEPH COMTE: Un mot sur le paupérisme à Fribourg, Fribourg 1881, p.6.

<sup>3</sup> La Croix, 7 et 8 septembre 1906. In: Fonds de Monttenach, LE 45.2. Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> «Deuxième protocole des séances de l'Association des Dames de Charité». Dans: Registre des Dames de Charité, 1863-1882, Archives de l'Etat, Fribourg.

<sup>6</sup> MARGUERITE COMTE: Dernier rapport de l'Œuvre du travail à domicile, manuscrit, février 1975, Archives de l'Evêché, Fribourg.

<sup>7</sup> ALAIN BROSSAT: «Mêlez-vous des mendiants». Dans: La charité, l'amour au risque de sa perversion, Revue Autrement no 11, Paris, avril 1993, p. 104.

<sup>8</sup> GUSTAVE CLEMENT: In memoriam Mlle Athénaïs Clément (1869-1935). Souvenirs et témoignages, Fribourg, (sans date).

Les premiers «tours de ville»: Les sœurs de la Providence avec leurs élèves, costumées en anges, lors de la procession de la Fête-Dieu.

#### Bibliographie

COMTE MARIE-JOSEPH: Un mot sur le paupérisme à Fribourg, Fribourg 1881.

GENOUD LEON: L'assistance dans le canton de Fribourg, Fribourg 1915.

GENOUD LEON: Manuel des œuvres religieuses, charitables et sociales du canton de Fribourg, Fribourg 1923.

JORDAN MICHEL: De l'assistance à l'aide sociale: une approche de l'assistance publique fribourgeoise, Fribourg 1982.

## ASSOCIATIONS DES TOURS DE VILLE DES FEMMES EN SUISSE

**Stattland Berne**  
**Tours de ville et Excursions**  
Case postale 8353, 3001 Berne,  
tél: 031/311 90 77

**Association des tours de ville des femmes  
de Bâle**  
**Verein Frauenstadtrundgang Basel**  
Case postale 1406, 4001 Bâle,  
tél: 061/261 56 36

**Association des tours de ville des femmes  
de Zurich**  
**Verein Frauenstadtrundgang Zürich**  
Case postale 517, 8037 Zurich,  
tél: 01/212 87 19

**Association des tours de ville des femmes  
de Lucerne**  
**Verein Frauenstadtrundgang Luzern**  
Case postale 2910, 6002 Lucerne,  
tél: 041/360 02 59

**Frauen in Freiburg/Femmes à Fribourg**  
Planche Supérieure 26, 1700 Fribourg,  
tél: 037/22 67 50

**Association des tours de ville des femmes  
de Zoug**  
**Verein Frauenstadtrundgang Zug**  
Case postale 4701, 6304 Zoug,  
tél: 01/361 90 10

## AUTEURES, ÉDITRICES ET TRADUCTRICES

**Elisabeth Castellani Zahir**, D<sup>e</sup> ès lettres, historienne  
de l'art, Fribourg et Oberwil BL

**Barbara Dieterich**, étudiante en histoire de l'art,  
Université de Fribourg

**Anne Dousse-de Schaller**, historienne, Fribourg

**Marie-Claire Gérard-Zal**, D<sup>e</sup> ès lettres, médiéviste,  
Séminaire de Philologie romane/Université de  
Fribourg

**Eva Heimgärtner**, copropriétaire d'un bureau de  
conseil d'entreprises à Zurich, historienne de l'art,  
Fribourg

**Eva Johner**, historienne, enseignante, Berne

**Anne-Marie Käppeli**, D<sup>e</sup> ès lettres, historienne, for-  
matrice d'adultes, sociologue, Chambésy GE

**Eva Kleisli**, historienne, enseignante et maîtresse  
de sport au Collège Saint-Michel à Fribourg

**Christa Mutter**, journaliste indépendante, historien-  
ne, Fribourg

**Marianne Progin Corti**, historienne et collaboratrice  
du Service des biens culturels du canton de Fri-  
bourg

**Christine Schären**, étudiante en histoire contempo-  
raine à l'Université de Fribourg, maîtresse de sport

**Johanna Thal**, médiéviste, Séminaire de Philologie  
germanique/Université de Fribourg

**Kathrin Utz Tremp**, D<sup>e</sup> ès lettres, médiéviste, Fri-  
bourg

# REPÈRES IMPORTANTS POUR L'HISTOIRE DES FEMMES

## Points de repère pour le thème «Savon, chaussettes et chocolat»

- A La Maison de la Providence
- B Le Foyer Beau-Séjour de l'association catholique de la protection de la jeune fille
- C La Maison Hugentobler à la Rue de Lausanne, vente des articles du travail à domicile
- D Sur la Place de Notre-Dame se déroulait la foire des dames de Charité
- E La crèche protestante

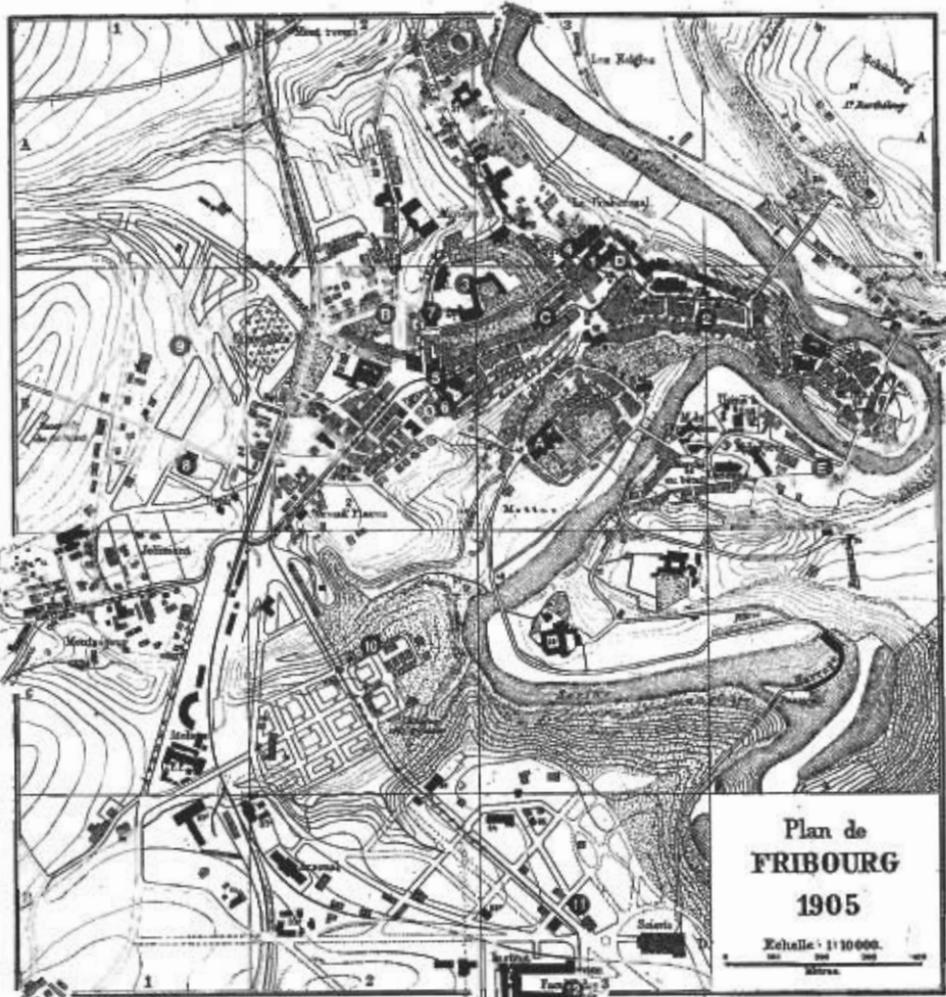
## Repères importants pour le thème «De l'école des femmes aux femmes savantes»

- 1 Grande école, ou école latine du début du XV<sup>e</sup> siècle à la Place Notre-Dame
- 2 1614: école pour filles dans la maison du médecin de ville

- 3 Collège Saint-Michel
- 4 1634: Les Ursulines s'installent d'abord dans la maison du Chancelier de Montenach
- 5 Maison la Cigogne, deuxième résidence des Ursulines
- 6 Les bâtiments du Couvent des Ursulines
- 7 1843: première école secondaire de filles en ville de Fribourg – premier bâtiment de l'Université
- 8 Ecole primaire et secondaire des filles – dès 1913/14 école supérieure de commerce des filles
- 9 Première école supérieure de commerce des Ursulines pour filles
- 10 1901: Institut des Hautes Etudes à la Villa des Fougères
- 11 L'Académie Sainte-Croix, école de maturité dès 1909
- 12 Faculté des sciences de l'Université

## CRÉDIT ICONOGRAPHIQUE

Archives de la Providence: Couverture (reproduction Primula Bosshard), p. 40, 49, 55.  
Archives de l'Etat de Bâle. Klosterarchiv St. Maria Magdalena, Q: Verzeichnis von Urkunden, XV<sup>e</sup> siècle, fol. 86r-97r.; p. 9.  
Archives de l'Etat de Fribourg.: p. 25 en haut et 26 (1<sup>re</sup> collection des lois, fol. 68a-71a, reproduction Primula Bosshard), 35, 50, 52.  
Archives des Ursulines (reproductions Primula Bosshard): p. 32, 39, 41, 43 (graphique Christine Schären).  
Archives Pro Fribourg: p. 28, 36, 42, 45, 46, 48, 51, 53, 54, 56, 57 en bas, 58.  
Primula Bosshard: p. 13, 25 en bas, 27.  
Inventaire du patrimoine artistique, Fribourg: troisième de couverture (Plan de ville, 1906).  
Musée d'art et d'histoire, Fribourg (reproductions Primula Bosshard): deuxième de couverture (gravure de Martin Martini, 1606), p. 6 (retable du Bugnon de Jean Fries, vers 1506), 17, 19, 23 (Plan G. Sickinger de 1582), 31, 33 en bas.  
Musée historique de Bâle: p. 8, 12, 16, 20, 22, 24 (aquarelles d'Albrecht Kauw).  
Johanna Thali: p. 4, 21.  
Titre de: Clément, G.: In memoriam Mile Athénsis Clément (1869-1935): p. 57 en haut.  
Titre de: Diebold Schillings Spezer Chronik, p. 772 (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, Mss. hist. helv. I.16). Reproduction avec l'aimable autorisation de Faksimile-Verlag, Malholstr. 25, 6006 Lucerne, tél. 041/4200380): S. 11.  
Titre de: Marie Speyer. Erinnerungsblätter, Luxembourg, 1930: Reproduction Simon Spengler: p. 44.  
Titre de: Père Girard. Ed. par la Société fribourgeoise d'éducation, Fribourg 1948: p. 38.  
Titre de: Roman de la Rose, Oxford, Bodleian Library, MS. Douce 195, fol. 118 (XV<sup>e</sup> siècle): p. 14.  
Titre de: Wie ein Mann ein fromm Weib soll machen. Publié par M. Dallapiazza, Francfort 1984: p. 15.



Plan de  
**FRIBOURG**  
 1905

Echelle: 1:10000.



**DU PATER NOSTER  
À L'ALMA MATER**  
Sur la trace des femmes  
à Fribourg

**I**  
**Entre mariage et couvent**  
Vies de femmes au Moyen Âge

**II**  
**De l'école des femmes aux femmes  
savantes**  
Formation des femmes et des filles du  
XVI<sup>e</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle

**III**  
**Savon, chaussettes et chocolat**  
Bienfaisance des femmes au XIX<sup>e</sup> et au  
début du XX<sup>e</sup> siècle

Ce livre est aussi  
édité en allemand

Fr. 16.-

